

47	23/12/2020	BE 0221.518.504	89	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20770.00261	CONSO 1.1

COMPTES CONSOLIDÉS EN EUROS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ⁽¹⁾ ⁽²⁾ : INTEGRALE

Forme juridique: Société Anonyme

Adresse: Place Saint-Jacques N°: 11 Bte: 101

Code postal: 4000 Commune: Liège.....

Pays: Belgique.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège.....

Adresse Internet ⁽³⁾: <http://www.integrale.be>.....

Numéro d'entreprise BE-0221.518.504

COMPTES CONSOLIDÉS communiqués à l'assemblée générale du 2020/12/23

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 2019/01/01 au 2019/12/31

Exercice précédent du 2018/01/01 au 2018/12/31

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ⁽¹⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GÉRANTS de l'entreprise consolidante et des COMMISSAIRES ayant contrôlé les comptes consolidés

Diego AQUILINA,CEO,rue du Château 3-4432 ANS,Administrateur exécutif (révocation le 30/04/2020)

Florence AURELLY,Directeur Général Délégué Finances et Performance,30 rue Miromesnil-F-75008 PARIS,Administrateur (cooptation le 23/06/2020)

Philippe BARRET,Directeur général,rue Lieutenant Colonel Prevost 36-F-69006 LYON,Administrateur (cooptation le 23/05/2019 - démission le 23/06/2020)

Patrice BEAUPAIN,CFO,avenue de l'Observatoire 217/0034-4000 LIEGE,Administrateur exécutif (démission le 31/01/2019)

Philippe BERVOETS,Algemeen secretariaat,Hendrik I-lei 246-1800 VILVOORDE,Administrateur (démission le 24/02/2020)

Marc BOLLAND,Membre du comité de direction, rue de Gobcé 70-4670 BLEGNY,Administrateur (cooptation le 22/09/2020)

Agnès BRICARD,Présidente,rue d'Edimbourg 11 bis-F-75008 PARIS, Administrateur (cooptation le 29/09/2020)

Julien COMPERE,CEO,Heid de Bioleux 16-4122 NEUPRE,Administrateur (cooptation le 02/04/2020)

François-Xavier de DONNEA,Ministre d'Etat,avenue Louise 557-1050 BRUXELLES,Président (démission le 01/03/2020)

Philippe DELFOSSE,Président du comité de direction,boulevard Frère-Orban 15/0041-4000 LIEGE, Administrateur exécutif (cooptation le 22/09/2020)

Etienne DE LOOSE,Pensionné,Bundelweestraat 24-9308 GIJZEGEM,Administrateur(démission le 30/04/2020)

Stéfania DE SIMONE,Directeur général,avenue du Bois Impérial de Rognac 25-4121 NEUPRE,Administrateur (cooptation le 23/05/2019)

Michel DE WOLF,Professeur,avenue de l'Arbalète 60-1170 BRUXELLES,Administrateur indépendant et Président entre le 10/03/2020 et le 25/11/2020

Julien DESSART,CFO,Op het Hofken 27-3700 TONGEREN,Administrateur exécutif (cooptation le 20/02/2019)

Thomas DI PANFILO,Responsable administratif,rue du Bec 5-4340 AWANS,Vice-Président (démission le 23/10/2020)

(1) Biffer la mention inutile.

(2) En cas de consortium, remplir la section CONSO 4.4.

(3) Mention facultative.

Jean-Pierre HANSEN,Administrateur de sociétés,route Gouvernementale 140-1950 KRAAINEM (cooptation le 02/04/2020)

Pol HEYSE,CFO,avenue de la Renardière 34-1380 LASNE,Administrateur (démission le 18/10/2019)

Frank JEUSETTE,Conseiller technique à la direction générale,rue du Velroux 134-4460 BIERSET,Administrateur (cooptation le 29/09/2020)

Francis LEFEVRE,Vice-President Internal Assurance,rue du Vieux Fermier 36-5100 ANDOY,Vice-Président (démission le 01/04/2020)

Emmanuel LEJEUNE,Président du comité de direction,avenue de l'Ermitage 9-5000 NAMUR,Administrateur (démission le 29/09/2020)

Els LIEVENS,Directeur RH,Bergpad 21-2275 LILLE,Administrateur (cooptation le 23/06/2020)

Géraldine MASSART,Chief Audit Officer,rue petit Aaz 30-4680 OUPEYE,Administrateur (cooptation le 29/09/2020)

Pierre MEYERS,Administrateur de sociétés,Domaine du Monty-Asse 438-4654 CHARNEUX,Administrateur (démission le 25/09/2019)

Sylvianne PROVOOST,Treasury Manager,rue Jean Stassart 1B-4367 FIZE-LE-MARSAL,Administrateur (démission le 01/05/2019)

Marcel SAVOYE,Administrateur d'IPSS,rue du Bois 65-7140 MORLANWELZ,Administrateur indépendant (démission le 30/03/2020)

Bernard THIRY,Administrateur de sociétés,Avenue du Luxembourg 31-4020 LIEGE,Administrateur (cooptation le 02/04/2020)

Jacques TISON,Administrateur de sociétés,rue du Village 77D-6230 PONT-A-CELLES,Administrateur (démission le 01/03/2020)

Hervé VALKENERS,Directeur,place Hector Denis 60/01-4430 ANS,Administrateur (démission le 22/09/2020)

Frédéric VANDESCHOOOR,Directeur,rue Washington 86-1050 BRUXELLES,Administrateur

Valérie WATTELET,CRO,rue Fort Joniau 18-7050 MASNUIY-SAINT-JEAN,Administrateur exécutif

PwC Reviseurs d'entreprises SCRL (B00009),Woluwedal 18-1932 SINT-STEVENNS-WOLUWE (0429.501.944), représentée par Isabelle RASMONT (A01800) et par Gregory JOOS (A02025), Commissaires agréés. Début du mandat : 31/05/2018 - Fin de mandat 05/2021

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

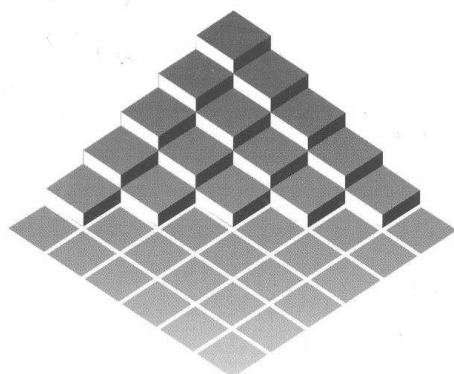
Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 79 Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: Néant

Julien Dessart
CFO

Integrale s.a.
États financiers IFRS consolidés
présentés sur la base des règles d'évaluation en
discontinuité
au 31 décembre 2019



integrale

Table des matières

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019	3
Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2019	5
État consolidé du résultat global au 31 décembre 2019	6
État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019	7
État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2019	9
Notes aux états financiers consolidés	10
1. Information générale	10
2. Résumé des principes comptables significatifs	10
3. Jugements et estimations comptables principaux	25
4. Gestion du capital	29
5. Gestion des risques financiers et d'assurance	29
6. Autres immobilisations incorporelles	41
7. Investissements dans des entreprises associées	42
8. Immeubles de placement	42
9. Placements financiers hors dérivés	44
10. Instruments financiers dérivés	46
11. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	48
12. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances	49
13. Autres actifs	50
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	50
15. Rapprochement des passifs issus des activités de financement	50
16. Capital social et primes d'émission	51
17. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période	51
18. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	52
19. Dettes de financement	53
20. Autres dettes	54
21. Actifs et passifs d'impôts différés	55
22. Avantages au personnel	56
23. Provisions pour risques et charges	60
24. Résultat des activités d'assurance	60
25. Résultat financier net	62
26. Dépenses par nature	64
27. Charges de personnel	64
28. Impôts sur le résultat	64
29. Engagements	65
30. Transactions avec les parties liées	65
31. Événements postérieurs à la clôture	65
32. Liste des sociétés consolidées	67
33. Honoraires des auditeurs	69
Rapport de gestion	70

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019

(En euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Goodwill		0	53.059
Autres immobilisations incorporelles	6	0	1.034.201
Immobilisations incorporelles		0	1.087.260
Investissements dans des entreprises associées	7	49.551.376	52.330.485
Immeubles de placements	8	830.481.816	952.390.260
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	9	27.949.300	37.257.067
Actifs financiers disponibles à la vente	9	2.887.199.880	2.677.685.832
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	9	46.048.146	34.719.395
Prêts et autres placements financiers	9	545.377.196	551.774.700
Instruments financiers dérivés	10	4.815.715	4.745.941
Placements financiers		3.511.390.236	3.306.182.935
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	11	52.549.066	30.063.530
Actifs d'impôts différés	21	5.926.473	101.972.788
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	21.533.473	23.430.127
Créances de leasing et autres créances	12	176.010.285	164.656.703
Autres actifs	13	32.389.609	37.285.346
Autres actifs		288.408.906	357.408.495
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	239.997.693	203.677.941
TOTAL ACTIF		4.919.830.027	4.873.077.375

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 (suite)

(En euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital social et primes d'émission	16	314.708.078	314.708.078
Réserves et report à nouveau	17	743.310.087	560.135.969
Résultat net de la période	17	-990.501.455	46.476.853
Capitaux propres part du groupe		67.516.710	921.320.901
Participations ne donnant pas le contrôle		36.903.026	52.624.422
TOTAL CAPITAUX PROPRES		104.419.736	973.945.322
Passifs liés à des contrats d'assurance	18	3.042.697.615	2.939.088.968
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	18	49.913.606	28.494.313
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	18	0	5.509.962
Passifs liés aux avantages au personnel	22	21.646.227	20.563.883
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		3.114.257.449	2.993.657.125
Fonds de garantie		60.000.000	60.000.000
Prêts subordonnés		120.120.875	123.229.946
Autres dettes de financement		575.532.817	571.281.901
Dettes de financement	19	755.653.692	754.511.847
Provisions pour risques et charges	23	832.572.341	302.932
Instruments financiers dérivés	10	1.894.523	1.789.454
Passifs d'impôts différés	21	45.835.391	72.729.778
Dettes d'impôt exigible	20	439.286	2.425.273
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	20	5.411.958	3.233.885
Autres dettes	20	59.345.651	70.481.758
Autres passifs		112.926.809	150.660.148
TOTAL DETTES		4.815.410.291	3.899.132.053
TOTAL PASSIF		4.919.830.027	4.873.077.375

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2019

(En euros)	Note	2019	2018
Primes émises brutes	24.1	182.788.329	186.987.786
Primes cédées aux réassureurs	24.1-24.3	-1.537.071	-1.556.259
Primes acquises		181.251.258	185.431.527
Autres produits des activités d'assurance		6.255.379	6.507.132
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	24.1	187.506.638	191.938.659
Chiffre d'affaires autres activités		61.704.868	55.850.975
Produits des placements		97.270.771	96.764.299
Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements		53.665.649	7.534.103
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)		38.822.028	2.567.921
Produits sur instruments financiers dérivés		6.652.728	6.543.906
Produits financiers nets (hors charges financières et de financement)	25	196.411.175	113.410.229
PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES		445.622.681	361.199.864
Charges des prestations des contrats d'assurance	18.2	-237.227.660	-270.758.991
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	24.2-24.3	1.293.470	1.618.063
Autres charges des activités d'assurance		-13.531.563	-13.775.394
Charges techniques des activités d'assurance	24.2	-249.465.753	-282.916.322
Frais d'administration et autres charges d'exploitation		-18.100.587	-16.098.569
Autres charges d'exploitation		-502.443	-1.024.496
Charges d'exploitation		-18.603.030	-17.123.064
Amortissements		-4.726.381	-2.297.777
Dépréciation des valeurs d'actifs		-236.996.568	-5.505.701
Charges liées aux dettes de financement		-25.497.862	-21.065.214
Charges de gestion des placements		-842.680.703	-12.279.539
Charges sur instruments financiers dérivés		-3.375.218	-5.305.227
Charges financières et de financement	25	-1.113.276.732	-46.453.458
CHARGES DES ACTIVITES COURANTES		-1.381.345.514	-346.492.844
RESULTAT AVANT IMPOT		-935.722.834	14.707.019
Impôts sur le résultat et impôts différés	28	-75.464.602	34.176.227
RESULTAT NET CONSOLIDE		-1.011.187.435	48.883.247
Part du groupe		-990.501.455	46.476.853
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-20.685.980	2.406.393

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global au 31 décembre 2019

(En euros)	Note	2019	2018
RESULTAT NET CONSOLIDE		-1.011.187.435	48.883.247
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat:			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		160.694.577	-73.550.182
Recyclage vers le compte de résultats lors de ventes d'actifs financiers disponibles à la vente		16.560.426	-3.402.075
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	22.2	-2.487.071	-529.570
Autres éléments du résultat global relatifs aux entreprises mises en équivalence		2.448.745	-1.458.688
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat	21.2	-403.922	-2.227.391
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat, net d'impôt:		176.812.756	-81.167.906
PRODUITS ET CHARGES RECONNUS EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		176.812.756	-81.167.906
RESULTAT NET GLOBAL CONSOLIDE		-834.374.679	-32.284.660
Part du groupe		-813.584.094	-34.691.053
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-20.790.585	2.406.393

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019

(En euros)	2019						
	Capital social	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	314.708.078	522.872.170	-82.790.995	166.531.648	921.320.901	52.624.422	973.945.322
Résultat net consolidé		-990.501.455			-990.501.455	-20.685.980	-1.011.187.435
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global			179.867.743	-2.950.382	176.917.361	-104.605	176.812.756
Résultat global net consolidé	0	-990.501.455	179.867.743	-2.950.382	-813.584.094	-20.790.585	-834.374.679
Distribution de dividendes		-6.000.000			-6.000.000		-6.000.000
Variation du périmètre de				-4.420.351	-4.420.351	4.908.940	488.589
Autres mouvements				-29.799.745	-29.799.745	160.249	-29.639.496
Capitaux propres au 31 décembre	314.708.078	-473.629.285	97.076.749	129.361.169	67.516.710	36.903.026	104.419.736

Un dividende brut de € 6 millions a été distribué, s'élevant à un montant par action de € 24,33 pour une action détenue du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Le poste des « autres mouvements » concerne principalement l'impact fonds propres des impôts différés pour € 1,2 million et le fonds pour dotations futures pour € 27.9 millions. Le poste de « variation du périmètre de consolidation » concerne principalement le changement de structure de détention de participation dans les parts de la société Gutenberg.

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

2018

(En euros)	Capital social	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	134.062.000	476.395.316	-4.520.390	159.908.296	765.845.223	64.331.917	830.177.139
Résultat net consolidé		46.476.853			46.476.853	2.406.393	48.883.247
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global			-78.270.604	-2.766.404	-81.037.008	-130.898	-81.167.906
Résultat global net consolidé	0	46.476.853	-78.270.604	-2.766.404	-34.560.155	2.275.495	-32.284.660
Mouvements de capital	180.646.078				180.646.078		180.646.078
Distribution de dividendes							0
Variation du périmètre de consolidation				4.626.027	4.626.027	-13.960.687	-9.334.660
Autres mouvements				4.763.728	4.763.728	-22.304	4.741.425
Capitaux propres au 31 décembre	314.708.078	522.872.170	-82.790.995	166.531.648	921.320.901	52.624.422	973.945.322

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2019

(En euros)		2019	2018
Résultat net des activités courantes avant impôt		-935.722.834	14.707.019
Amortissements et dépréciations d'actifs corporels et incorporels	6, 11	4.726.381	3.246.864
Amortissements et dépréciations des valeurs de portefeuille	7, 8.2	236.996.568	0
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)	9.2	-38.822.028	1.420.313
Variation des passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement	18.2	59.854.782	91.174.738
Variation des provisions pour risques et charges, et autres passifs	18.1, 23	830.306.900	4.315.801
Autres corrections	9.2, 21.1	40.977.409	52.678.942
Différence résiduelle		-235.219	658.696
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement		198.081.960	168.202.374
Variation des créances et dettes d'exploitation		-13.519.225	-34.988.635
Impôts		-1.985.987	-989.155
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		182.576.747	132.224.584
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers	9.2	905.079.797	976.076.738
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers	9.2	-967.106.728	-1.194.465.674
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8, 11	-96.942.281	-57.210.743
Flux de trésorerie liés aux cessions d'immeubles de placement, d'immobilisations corporelles et incorporelles	8, 11	21.162.525	101.698.625
Flux de trésorerie liés aux acquisitions dans des entreprises associées	7	-3.055.720	-16.691.436
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-140.862.408	-190.592.489
Flux de trésorerie liés aux opérations avec les actionnaires		-6.000.000	163.946.078
Flux de trésorerie liés aux financement du groupe		1.141.845	-26.035.269
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-4.858.155	137.910.809
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE NETS		36.856.185	79.542.903
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		203.677.941	124.135.038
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		182.576.747	132.224.584
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		-140.862.408	-190.592.489
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-4.858.155	137.910.809
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		240.534.126	203.677.941
dont :			
Comptes courants		239.997.693	203.530.970
Comptes à terme		536.433	146.970
			0
Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels:			0
Intérêts payés		-25.497.862	-21.065.214
Intérêts perçus sur prêts et dépôts		23.213.649	21.955.634

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

1. Information générale

Integrale s.a. dont le siège est établi en Belgique, place Saint-Jacques 11/101 à Liège, est spécialisée dans les pensions complémentaires. Son activité principale consiste à offrir et à gérer des assurances de groupe. Parallèlement à cette activité, Integrale s.a. offre toutes les assurances pension possibles :

- Régimes de pension sectoriels,
- Structures d'accueil et transferts de réserves,
- Conventions de prépensions,
- Produits de remplacement,
- Assurances de groupe spécifiques pour indépendants,
- Produits d'assurance vie pour le particulier,
- Toutes autres formes d'assurances pension.

Integrale s.a. opère en Belgique. La liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation des états financiers d'Integrale s.a. figure dans la note 32. Nethys s.a. est actionnaire majoritaire d'Integrale s.a.. La société mère ultime est Enodia s.c.r.l.

2. Résumé des principes comptables significatifs

Les principales méthodes comptables IFRS du Groupe appliquées en vue de l'établissement des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les états financiers sont présentés en euros. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 16 décembre 2020.

2.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel 'IFRS' ('International Financial Reporting Standards') telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board ('IASB') et les interprétations publiées par le Comité d'Interprétation des IFRS ('IFRS Interpretations Committee'). Ces dispositions correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2019.

Ces états financiers sont présentés sous l'hypothèse de la discontinuité d'exploitation du Groupe dans un avenir prévisible. En vertu du paragraphe 25 de la norme IAS 1, les raisons ayant conduit le conseil d'administration à présenter des comptes en discontinuité sont expliquées au point « 3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur le développement du Groupe » du rapport de gestion.

L'établissement des états financiers en conformité avec IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Cela exige également que la Direction et le Conseil d'administration portent un jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de discernement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés, sont repris dans la note « 3. Jugements et estimations comptables principaux ».

Statut d'adoption des nouvelles normes en date du 31 décembre 2019

Les **nouvelles normes et amendements** aux normes suivantes sont **d'application obligatoire** pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2019 et **ont été adoptés par l'Union européenne**:

✓ **IFRS 9**, 'Instruments financiers' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). Cette norme, qui couvre les instruments financiers tant à l'actif qu'au passif, décrit les critères de classification, évaluation et décomptabilisation de ces instruments, en plus des méthodes d'évaluation acceptées.

Les modifications apportées à l'IFRS 4 offrent deux options pour limiter les effets des différentes dates d'entrée en vigueur:

- L'approche de superposition: une option permettant aux entités de reclasser, du compte de résultats au "other comprehensive income" certaines dépenses ou revenus provenant des actifs financiers désignés.
- L'exemption temporaire d'application de la norme IFRS9 pour les entités dont les activités sont principalement liées à l'émission de contrats dans le cadre de la norme IFRS 4 Contrats d'assurance.

Intégrale répond aux différentes conditions pour appliquer cette exemption et par conséquent postposer l'application d'IFRS 9.

La Direction a décidé de différer l'application de la norme IFRS 9 jusqu'en 2023. Le Groupe a commencé un projet d'implémentation lié aux normes IFRS 9 et IFRS 17. Au vu du contexte d'évolution actuel des activités du Groupe, ce projet a été placé en suspens. Néanmoins, les activités du Groupe et de ses filiales sont conformes aux critères du paragraphe 20B de la norme IFRS 4 amendée puisqu'elles sont liées d'une manière prédominante à l'assurance. Dans ce cadre, la Direction note que le Groupe n'a jamais adopté une version précédente de la norme IFRS 9 et que, conformément au paragraphe 20D de la norme IFRS 4 amendée, la totalité des passifs liés à l'activité d'assurance au 31 décembre 2015, représente plus de 90% du total du passif permettant de différer l'application de la norme IFRS 9 jusqu'en 2023. Conformément au paragraphe 20G de la norme IFRS 4 amendée, la Direction confirme qu'il n'y a pas eu de changement significatif des activités du Groupe depuis 2015 qui nécessiterait une réévaluation des critères.

Présentation requise selon IFRS 4 amendée

Intégrale ayant décidé d'appliquer l'exemption temporaire de la norme IFRS 9, les informations suivantes sur la publication de la juste valeur et l'exposition au risque crédit sont publiées pour faciliter la comparaison entre les Etats financiers consolidés 2019 d'Intégrale et ceux des sociétés appliquant la norme IFRS 9.

IFRS 4 Contrat d'assurances amendée requiert de présenter la juste valeur à la clôture de l'exercice ainsi que les changements de valeur durant la période, respectivement pour les différents groupes d'actifs financiers qui répondent au test "SPPI" (solely payment of principal and interest) et ceux qui ne répondent pas à celui-ci.

La juste valeur ainsi que les changements de valeur des deux groupes d'instruments financiers sont présentés de la manière suivante:

Classes d'actifs Au 31 décembre 2019	Instruments financiers SPPI				Instruments financiers non SPPI			
	HTM	FVOCI	FVPL	Total	HTM	FVOCI	FVPL	Total
Obligations								
Balance d'ouverture au 1er janvier	41.720.336	1.633.395.120		1.675.115.456	415.321.473	18.036.278		433.357.751
Acquisitions	-	600.874.437		600.874.437	49.199.752	-		49.199.752
Cessions	-9.320.250	-679.534.292		-688.854.542	-	-4.493.736		-4.493.736
Transfert de catégorie	-	140.791.583		140.791.583	-140.791.583	-		-140.791.583
Changement de juste valeur	-1.800.592	142.701.437		140.900.845	29.288.272	357.390		29.645.662
Changement de juste valeur (discontinuité)	-	-11.555.805		-11.555.805	-9.924.814	-		-9.924.814
Dépréciations (discontinuité)	-	-14.702.486		-14.702.486	-7.123.860	-267.077		-7.390.937
Balance de clôture au 31 décembre	30.599.494	1.811.969.995		1.842.569.489	335.969.240	13.632.855		349.602.095
Action/Fonds communs de placement								
Balance d'ouverture au 1er janvier					627.340.329	18.312.025		645.652.354
Acquisitions					231.458.959	14.606.303		246.065.262
Cessions					-132.856.761	-1.509.977		-134.366.738
Changement de juste valeur					25.185.692	4.276.773		29.462.465
Changement de juste valeur (discontinuité)					-15.000.205	-		-15.000.205
Dépréciations (discontinuité)					-137.203	-		-137.203
Balance de clôture au 31 décembre					735.990.811	35.685.123		771.675.935
Prêts								
Balance d'ouverture au 1er janvier	647.138.763			647.138.763				
Acquisitions	70.167.029			70.167.029				
Cessions	-76.564.533			-76.564.533				
Changement de juste valeur	37.582.415			37.582.415				
Balance de clôture au 31 décembre	678.323.674			678.323.674				

Exposition au risque credit pour les actifs qui répondent au test SPPI

Credit risk exposure (EUR)	Credit quality step 1	Credit quality step 2	Credit quality step 3	Credit quality step 4	No rating available	TOTAL
AFS	504.594.873	99.759.990	800.748.472	829.340	406.050.755	1.832.674.705
HTM					30.599.494	30.599.494
Prêts					678.323.674	678.323.674
TOTAL	504.594.873	99.759.990	800.748.472	829.340	1.114.973.923	2.541.597.874

Les montants présentés ci-dessus sont les valeurs comptables en application de l'IAS39.

La juste valeur et la valeur comptable au 31/12/2019 du groupe "Credit quality step 4" peuvent être présentées comme suit:

Credit quality step 4	Valeur comptable au 31/12/2019	Valeur marché au 31/12/2019
AFS	829.340	829.340

- ✓ **IFRS 16**, 'Contrats de location' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2019). Cette norme remplace la guidance actuellement fournie par l'IAS 17 et introduit des changements conséquents lors de la comptabilisation par les preneurs de contrat de location. Sous la norme IAS 17, les preneurs devaient opérer une distinction entre les contrats de location-financement (comptabilisés au bilan) et les contrats de location simples (comptabilisés hors bilan). IFRS 16 impose désormais au preneur de reconnaître un passif de location, qui est le reflet des paiements locatifs futurs, et du "droit d'utiliser l'actif" pour la quasi-totalité des contrats de location. Pour les bailleurs, la comptabilisation reste globalement inchangée. Toutefois, étant donné que l'IASB a mis à jour sa définition du contrat de location-financement (de même que la guidance sur la combinaison et séparation de contrats), les bailleurs seront également impactés par la nouvelle norme. Sous IFRS 16, un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé durant une certaine période en échange d'une contrepartie.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 9**, «Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » (date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2019). Ces amendements permettent aux entités de comptabiliser certains instruments contenant une clause de paiement anticipé, lorsque l'exercice de cette clause entraîne une compensation négative, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si une condition spécifique est respectée, au lieu de les mesurer à la juste valeur par le biais du compte de résultat car ils ne satisfaisaient pas à la règle dite « SPPI ». Cet amendement apporte également une précision sur la façon de comptabiliser la modification d'un passif financier.
- ✓ **IFRIC 23**, 'Incertitude relative aux traitements fiscaux' (date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2019). Cette interprétation clarifie le traitement comptable lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Cette interprétation devra être appliquée lors de la détermination du bénéfice imposable (perte fiscale), des bases d'imposition, des déficits reportables, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'imposition, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat en vertu d'IAS 12.
IFRIC 23 n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés d'Integrale
- ✓ **Amendements à la norme IAS 28**, « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2019). L'IASB clarifie qu'une entité doit appliquer IFRS 9, y compris ses dispositions relatives à la dépréciation, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise auxquelles la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. Ces amendements clarifient plus précisément si l'évaluation et la dépréciation de tels intérêts doivent être effectuées en utilisant IFRS 9, IAS 28 ou une combinaison des deux normes.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 19** Avantages du personnel intitulés « Modification, réduction ou liquidation de régime » (entrée en vigueur le 1er janvier 2019). Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser des hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies en cas de modification, de réduction ou de liquidation d'un régime. Il est notamment précisé que l'entité doit comptabiliser au compte de résultat comme coût des services passés ou comme gain ou perte résultant du règlement, toute diminution d'excédent bien que ce dernier n'était pas

précédemment comptabilisé à cause de l'effet du plafond de l'actif. Les amendements affecteront toute entité qui modifie les conditions ou la composition d'un régime à prestations définies, de sorte qu'il existe un coût des services passés ou un gain ou perte résultant du règlement.

- ✓ **Améliorations annuelles des IFRS 2015-2017** : applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2019, apportant des modifications aux normes suivantes :
 - IFRS 3 Regroupements d'entreprises, paragraphe 42A: Lorsqu'une entité obtient le control d'une entreprise commune (au sens d'IFRS 11), la transaction est considérée comme un regroupement d'entreprise réalisé par étapes et l'entreprise applique les dispositions relatives au regroupement d'entreprises réalisé par étape, et notamment réévaluer les intérêts qu'il détenait précédemment dans l'entreprise commune de la manière décrite au paragraphe 42. Pour ce faire, l'acquéreur doit réévaluer la totalité des intérêts qu'il détenait précédemment dans l'entreprise commune.
 - IFRS 11 Partenariats, paragraphe B33CA: Une partie qui a des intérêts dans une entreprise commune sans toutefois exercer un contrôle conjoint sur celle-ci peut obtenir le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise, au sens d'IFRS 3. Dans ce cas, les intérêts détenus antérieurement dans l'entreprise commune ne sont pas réévalués.
 - IAS 12 Impôts sur le résultat, paragraphe 57A: L'entité doit comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes, au sens d'IFRS 9, quand elle comptabilise les dividendes à payer en tant que passifs. Par conséquent, l'entité doit comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé ces événements ou transactions passés à l'origine.
 - IAS 23 Coûts d'emprunts, paragraphe 14: Dans la mesure où une entité emprunte des fonds de façon générale et les utilise en vue de l'obtention d'un actif qualifié, elle doit déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses relatives à cet actif. Ce taux de capitalisation doit être la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables à tous les emprunts de l'entité en cours au titre de la période. Toutefois, l'entité doit exclure de ce calcul les coûts d'emprunt applicables aux emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné jusqu'à ce que les activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue soient pratiquement toutes terminées. Le montant des coûts d'emprunt qu'une entité incorpore au coût de l'actif au cours d'une période donnée ne doit pas excéder le montant total des coûts d'emprunt qu'elle a engagés au cours de cette même période.

Les **nouvelles normes et amendements** aux normes suivantes ont été publiés mais **ne sont pas encore obligatoires** pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2019 mais qui **sont adoptés par l'Union européenne**:

- ✓ **Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS** (entrée en vigueur le 1er janvier 2020). Le cadre conceptuel révisé comprend un nouveau chapitre sur la mesure (évaluation des actifs); des orientations concernant la communication de la performance financière; des définitions et des orientations améliorées - en particulier la définition d'un passif; et des clarifications dans des domaines importants, tels que les rôles de Stewardship (la gestion de la direction), ainsi que les notions de prudence et d'incertitude d'évaluation dans l'information financière.
- ✓ **Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »** (entrée en vigueur le 1er janvier 2020). Les modifications clarifient la définition de « significatif » et garantissent que la définition est uniforme dans toutes les normes IFRS. Les amendements précisent que la référence à la dissimulation d'informations vise des situations dans lesquelles l'effet est similaire à l'omission ou à la déclaration erronée de ces informations. Ils indiquent également qu'une entité doit évaluer la matérialité par rapport aux états financiers dans leur ensemble. Les amendements clarifient aussi le sens du terme "principaux utilisateurs des états financiers à usage général" qui sont les destinataires de ces états financiers, en les définissant comme des "investisseurs, prêteurs et autres créanciers existants et potentiels" qui doivent s'appuyer sur les états financiers pour avoir accès à l'information financière dont ils ont besoin. Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la préparation des états financiers.
- ✓ **Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7: Réforme de la référence des taux d'intérêt** (entrée en vigueur le 1er janvier 2020). Les modifications exigent des informations qualitatives et quantitatives pour

permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre comment les relations de couverture d'une entité sont affectées par l'incertitude résultant de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt.

Les **nouvelles normes et amendements** aux normes suivantes ont été publiés mais **ne sont pas encore obligatoires** pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2019 et **ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne**:

- ✓ **Amendements à la norme IFRS 3, « Regroupements d'entreprises »**, révisant la définition d'une entreprise (entrée en vigueur le 1er janvier 2020). La définition fournit un guide d'application permettant d'évaluer la présence d'une entrée (input) et d'un processus (y compris pour les entreprises en démarrage n'ayant pas généré de produits). Pour être une entreprise sans finalité (output), il sera maintenant nécessaire d'avoir une force de travail organisée. Les modifications apportées à la définition d'une entreprise entraîneront probablement un plus grand nombre d'acquisitions comptabilisées comme des acquisitions d'actifs dans tous les secteurs, notamment l'immobilier, les produits pharmaceutiques, ainsi que le pétrole et le gaz. L'application des modifications affecte également la comptabilisation des transactions de cession.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 1, « Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant »** (entrée en vigueur le 1er janvier 2022). Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments. Ils:
 - Clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et aligner le libellé dans tous les paragraphes concernés pour faire référence au "droit" de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur "à la fin de la période de référence" devraient affecter le classement d'un passif;
 - Préciser que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisez que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.
- ✓ **IFRS 17, 'Contrats d'assurance'** (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2023). Cette norme remplace IFRS 4, qui donne lieu à une multitude d'approches comptables différentes en matière de contrats d'assurance. IFRS 17 changera fondamentalement la comptabilisation pour toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

La **norme suivante est d'application obligatoire** depuis l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2016 (cependant elle n'est **pas encore adoptée par l'Union européenne**). La Commission Européenne a décidé de ne pas lancer la procédure d'approbation de cette norme provisoire mais d'attendre la norme définitive.

- ✓ **IFRS 14 'Comptes de report réglementaires'** (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2016). Cette norme permet aux entités qui adoptent les IFRS pour la première fois de continuer à appliquer les méthodes comptables conformes à leur référentiel antérieur en ce qui concerne la comptabilisation de la réglementation des tarifs. IFRS 14 permet aux nouveaux adoptants qui exercent des activités à tarifs réglementés, lorsqu'ils adoptent les normes IFRS, de continuer à reconnaître les montants comptabilisés en application des exigences de leur précédent référentiel comptable en matière de réglementation des tarifs, et plus précisément en ce qui concerne la reconnaissance, l'évaluation et la dépréciation des comptes de report réglementaires. Cependant, afin de permettre la comparabilité avec des entités qui appliquent déjà les IFRS et par conséquent ne reconnaissent pas de tels montants, la norme impose que l'effet des réglementations des tarifs soit présenté séparément.

Notons que la norme IFRS 8 portant sur les « secteurs opérationnels » n'est pas utilisée par le Groupe. Sur la base des critères utilisés pour déterminer nos secteurs opérationnels, nous n'estimons pas que les filiales immobilières représentent un secteur opérationnel distinct. En effet, au sein du Groupe, l'activité immobilière représente un placement financier qui permet de supporter l'activité d'assurance en garantissant des rendements pour nos affiliés. À ce titre, dans les tableaux des flux de trésorerie, les investissements et désinvestissements sont présentés dans les flux de trésorerie des activités d'investissements. En conclusion, les secteurs opérationnels (autres que l'activité d'assurance) et géographiques n'atteignent pas les seuils prévus par le paragraphe 13 de la norme.

2.2. Consolidation

Integrale s.a. consolide les entités de son périmètre en utilisant la méthode de consolidation qui doit s'appliquer en fonction du type de contrôle qu'elle exerce sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par Integrale s.a.

Integrale s.a. contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à partir de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

2.3. Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué comme la juste valeur des actifs donnés et des passifs encourus ou engagés à la date de transaction. La fraction du coût d'acquisition excédant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est enregistrée comme un goodwill.

Les frais d'acquisition sont directement portés en charges, sauf les éventuels coûts d'émission de titres d'emprunt et de capitaux propres, qui sont comptabilisés conformément à l'IAS 32 et à l'IAS 39.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Par ailleurs, lorsqu'un groupe d'actifs est acquis, il ne s'agit pas d'un regroupement d'entreprises. Dans ce cas, l'acquéreur identifie et comptabilise les actifs individuels identifiables acquis et les passifs repris. Le coût de ce groupe d'éléments est affecté aux actifs et passifs individuels identifiables sur la base de leurs justes valeurs à la date d'acquisition. Une telle transaction ou un tel événement n'engendre pas de goodwill.

Enfin, lorsqu'une transaction a lieu sous contrôle commun, Integrale s.a. applique le « predecessor accounting ». Cette comptabilisation prévoit la reconnaissance des actifs et des passifs à la valeur comptable existante. La différence entre la valeur comptable de la participation et la valeur comptable des actifs et des passifs est reconnue dans les fonds propres consolidés du groupe Integrale.

2.4. Goodwill

Le goodwill est estimé initialement au coût et représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à la quote-part d'Integrale s.a. dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris.

Une réévaluation négative (badwill) est comptabilisée directement au résultat. Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations avec les actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant du goodwill. Tout gain ou perte dégagé via ces transactions est comptabilisé dans les fonds propres.

Sous l'hypothèse de discontinuité, le goodwill a été totalement réduit de valeur.

La réduction de valeur sur le goodwill a été portée au compte de résultats "Dépréciations des valeurs d'actifs".

2.5. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est reconnue dans l'état de la situation financière quand les conditions suivantes sont remplies :

- L'actif est identifiable, c'est-à-dire qu'il est soit séparable, soit qu'il résulte de droits légaux ou contractuels ;
- ✓ Il est probable que les avantages économiques futurs attendus qui sont attribuables à l'actif vont revenir à Integrale s.a. ;
 - ✓ Integrale s.a. peut contrôler l'actif ;
 - ✓ Le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, déduction faite de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation sans pouvoir excéder 5 ans. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

Sous l'hypothèse de discontinuité, les immobilisations incorporelles ont été totalement réduites de valeur. Les réductions de valeur sur les immobilisations incorporelles ont été portés au compte de résultats "Dépréciations des valeurs d'actifs".

2.6. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément seront dégagés par le Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilisation différentes, elles sont comptabilisées comme étant des composants distincts au sein des immobilisations corporelles. L'amortissement de ces éléments se fait sur une base linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés linéairement sur la base de leur durée d'utilité :

Immeubles d'exploitation

- ✓ Gros œuvre entre 30 et 40 ans
- ✓ Toitures/Châssis/Vitrages entre 15 et 20 ans
- ✓ Techniques diverses entre 15 et 20 ans
- ✓ Aménagements 10 ans

- ✓ Installations et aménagements 10 ans
- ✓ Matériel roulant entre 3 et 5 ans
- ✓ Mobilier 10 ans
- ✓ Matériel de bureau entre 3 et 10 ans
- ✓ Matériel informatique 3 ans

Les immobilisations font l'objet d'une réduction de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la « juste valeur moins les frais de vente » ou « la valeur d'utilité »).

Sous l'hypothèse de discontinuité, les immeubles détenus par le Groupe INTEGRALE comme siège social, ont été réduits de valeur, le cas échéant lorsque le coût historique déduction faite de l'amortissement au 31/12/2019 est supérieur à 80% de la valeur de marché (calcul SII 30/06/2020) qui représente la valeur de vente forcée de l'immeuble.

Les autres immobilisations corporelles tels que les mobiliers, les outils informatiques ont été totalement réduits de valeur. Le matériel roulant a été conservé à sa valeur nette comptable.

Les réductions de valeur sur immeubles sociaux et autres immobilisations corporelles ont été portés au compte de résultats "Dépréciations des valeurs d'actifs".

2.7. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont valorisés en utilisant le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40. Cette juste valeur est le prix pour lequel l'immeuble pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur est déterminée sur la base d'un modèle interne. Afin de confronter les valorisations obtenues par ce modèle, des expertises sont régulièrement demandées à des experts externes. Une rotation est effectuée afin que tous les immeubles soient expertisés au moins une fois sur une période de 3 ans.

Nous renvoyons le lecteur au chapitre « 3. Jugements et estimations comptables principaux » concernant les estimations utilisées dans le cadre de la méthode de valorisation des immeubles de placement.

Sous l'hypothèse de discontinuité, les immeubles détenus par le Groupe INTEGRALE comme immeubles de placements, ont été valorisés à 80% de la valeur de marché (calcul SII 30/06/2020) qui représente la valeur de vente forcée de l'immeuble.

Les réductions de valeur sur immeubles de placements ont été portés au compte de résultats sous le poste "Dépréciations des valeurs d'actifs".

2.8. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Le Groupe détient des contrats de location-financement immobiliers en tant que bailleur. Une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location est enregistrée. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat.

2.9. Revenus immobiliers

Les revenus immobiliers sont enregistrés en tant que produits dans le compte de résultats.

Lors de la négociation d'un nouveau contrat de location ou lors de la prolongation d'un contrat existant, des avantages, dont le locataire bénéficie, peuvent être prévus (ex : gratuits). Integrale s.a., en tant que bailleur, enregistre les frais liés à ces avantages linéairement dans le compte de résultats, comme une diminution de ses revenus locatifs.

2.10. Actifs financiers

(a) Classification

1. Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :

- les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie ;
- les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif/passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés.

2. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
3. La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
4. Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

(b) Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de détenir l'actif jusqu'à son échéance ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur ;
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé. Si, dans les deux ans qui précèdent, Integrale s.a. a reclassé ou vendu une partie importante de son portefeuille d'investissements initialement détenus jusqu'à échéance, elle ne peut plus classer d'investissements en instruments détenus jusqu'à échéance. En outre, dans le cas de vente ou de reclassement d'une partie significative de ces investissements, l'ensemble de la catégorie d'instruments financiers détenus jusqu'à échéance doit faire l'objet d'un reclassement.

(c) Comptabilisation initiale

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultats, des éventuels coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

(d) Règles d'évaluation

La juste valeur des actifs financiers est défini comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif). Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres via les autres éléments du résultat global.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur via le compte de résultats.

(e) Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non-paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise via le compte de résultats.

(f) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode « First In First Out ».

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultats à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

(g) Discontinuité

Les moins-values latentes sur actions ont été enregistrées individuellement pour chaque titre en comparant la valeur comptable au 31/12/2019 et la valeur de marché au 30/09/2020 pour les titres toujours en portefeuille.

Les moins-values réalisées jusqu'au 30/09/2020 ont été enregistrées au compte de résultats pour les ventes d'actions et d'obligations survenues jusqu'à cette date.

Les moins-values latentes sur obligations ont été enregistrées individuellement pour chaque titre en comparant la valeur comptable au 31/12/2019 et la valeur de marché au 30/09/2020 pour les titres toujours en portefeuille.

Pour les titres dont le remboursement semble aujourd'hui compromis ont fait l'objet d'une réduction de valeur totale.

Les réductions de valeur sur titres ont été portés au compte de résultats "Dépréciations des valeurs d'actifs " pour les catégories FVPL et HTM et en fonds propres "Réserves et report à nouveau" pour la catégorie AFS.

2.11. Perte de valeur sur actifs non financiers

Les actifs ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas soumis à amortissement et font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les actifs sujets à amortissement sont évalués pour en estimer la dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est irrécouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Dans le but de calculer une perte de valeur, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il y a des flux de trésorerie pouvant être identifiés séparément (unité génératrice de trésorerie définie comme étant chaque filiale du Groupe). La valeur des actifs non financiers autres que le goodwill, pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée, est revue à chaque date de clôture et peut éventuellement générer une reprise de cette perte de valeur.

2.12. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent » ;
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché ;
- il est dénoué à une date future.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date où le contrat dérivé est signé et sont par la suite réévalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultats et les modifications de la juste valeur sont reconnues immédiatement dans le compte de résultats.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible, les dépôts à vue auprès des banques, les autres investissements à court terme très liquides avec une maturité originelle de 3 mois ou moins et les découverts bancaires. Les éventuels découverts bancaires sont comptabilisés parmi les dettes dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

2.14. Capital

Les capitaux propres comprennent principalement le capital social, les résultats mis en réserve et les variations de valeur des actifs « disponibles à la vente » (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global).

2.15. Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts comprennent les impôts sur le résultat et les impôts différés des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

La charge d'impôts sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales d'application à la fin de chaque période comptable dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe sont actives et génèrent un résultat imposable.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputées.

Des actifs et des passifs d'impôts différés peuvent être compensés si les soldes d'impôts différés se rapportent à la même entité.

2.16. Avantages au personnel

Avantages à court terme

Les avantages au personnel à court terme sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultats durant la période au cours de laquelle les services ont été rendus. Toute compensation non payée est reprise dans les « Autres dettes » dans l'état de la situation financière.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe ont mis en place différents plans de pension. Le Groupe a mis en place à la fois des plans de pension à cotisations définies et des plans de pension à prestations définies.

Les plans à prestations définies définissent un montant de pension qu'un employé recevra à son départ à la retraite, généralement ce montant dépend d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. Dans le cas spécifique d'Integrale s.a., ces plans sont gérés en interne.

La provision comptabilisée dans l'état de la situation financière dans le cadre d'un plan à prestations définies est la valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies à la fin de l'exercice, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan, y compris les ajustements pour les coûts des services passés non reconnus. La dette au titre des prestations définies est calculée annuellement. La valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant les taux d'intérêts d'obligations de haute qualité exprimés dans la devise de paiements des avantages et qui ont des termes, à échéance, se rapprochant des termes de la dette de pension considérée.

Les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements d'expérience et de modifications dans les hypothèses actuarielles sont enregistrés en produits ou charges du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau de la rente, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées.

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale s.a. comptabilise tous les plans de pension comme s'ils étaient des plans à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Integrale s.a. offre à son personnel d'autres avantages à long terme. Le droit à ces avantages est soumis à la condition qu'une durée significative de service ait été prestée. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés durant la période d'emploi en utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour les plans de pensions à prestations définies.

2.17. Passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement

2.17.1. Classification des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de branche 21 et de branche 23 ;
- les éventuels contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du Groupe envers ses salariés.

2.17.2. Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et

- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, sur les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou sur le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Lorsque des contrats financiers contiennent un élément de participation discrétionnaire ainsi qu'un élément garanti, l'élément garanti est comptabilisé séparément de l'élément de participation discrétionnaire. L'élément garanti est classé comme un passif.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits.

Provisions techniques et mathématiques

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires. En matière d'actualisation des engagements des rentes temporaires, elles sont actualisées financièrement. De plus, le taux d'actualisation retenu est le taux minimum entre le taux utilisé pour le calcul de la prime et le plus grand des taux techniques réglementaires inférieurs à ce taux.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque date de clôture annuelle, le Groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs.

Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements.

Integrale s.a. n'a pas utilisé cette disposition.

Règles d'évaluation sous l'hypothèse de la discontinuité

Un complément de provisions mathématiques a été déterminé sur la base du Best Estimate "discontinuité" diminué des provisions IFRS. Le Best Estimate "discontinuité" équivaut au Best Estimate calculé au 30/06/2020 tel que la réglementation Solvabilité 2 le requiert, à quelques changements d'hypothèses près :

- o Flux sur base de la situation au 30/06/2020 sans primes futures
- o Courbe des taux : EIOPA au 31/08/2020 sans VA (scénario déterministe uniquement)
- o Frais : dès lors que les primes futures disparaissent les frais y afférents sont à 0
- o Rachats : Majoration du taux de rachat annuel à tout âge de 2% pour le portefeuille des actifs cotisants-dormants

Une analyse de sensibilité au taux de rachat a été réalisée et se présente comme suit :

	31/12/2019 avec hypothèses de discontinuité et rachat Integrale +2%	31/12/2019 avec hypothèses de discontinuité et rachat Integrale +1%	Delta vs 31/12/2019 avec hypothèses de discontinuité et rachat Integrale +2%	31/12/2019 avec hypothèses de discontinuité et rachat Integrale +4%	Delta vs 31/12/2020 avec hypothèses de discontinuité et rachat Integrale +2%
Best Estimate discontinuité	3.216.170.086	3.296.134.724	79.964.638	3.084.633.966	-131.536.120

- o Certiflex : 100% de rachat à 8 ans pour le produit Certiflex-8 et fixation à 0% du taux garanti de toute tranche de contrat dont le taux est révisé
- o Fonds de financement : leur best estimate "discontinuité" est calculé comme étant le minimum entre la valeur de la réserve BEGAAP et la valeur actualisée de leurs flux de trésorerie projetés selon les hypothèses Best Estimate ; leur taux garanti futur est fixé à 0% dès le 31/12/2020
- o Le résultat de ce best estimate au 30/06/2020 a été estimé au 31/12/2019 proportionnellement à la valeur de la réserve BEGAAP en date du 31/12/2019.

L'impact dans le compte de résultats se situe dans les « Charges de gestion des placements ».

2.17.3. Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

2.18. Créances commerciales et autres créances

Les créances à plus et à moins d'un an sont initialement reconnues à leur juste valeur et mesurées par la suite au coût amorti déduction faite de toute dotation pour réduction de valeur. Une dotation pour réduction de valeur est comptabilisée quand il y a une preuve objective que le Groupe ne pourra pas collecter tous les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance.

2.19. Dettes financières

Les emprunts, subordonnés ou non, sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite mesurés selon la méthode du coût amorti. Les coûts directement attribuables à l'établissement d'un nouvel emprunt sont déduits de la valeur nominale de l'emprunt et pris en résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.20. État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie du Groupe sont présentés sur base de la méthode indirecte. Cette méthode établit le mouvement de la trésorerie de l'exercice en ajustant le « Résultat avant impôts sur le résultat » par tout élément sans effet de trésorerie et par les modifications dans le fonds de roulement (« Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ») et en identifiant les flux de trésorerie d'investissement et de financement de l'exercice.

2.21. Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La catégorie « Activités abandonnées et actifs destinés à la vente » comprend les actifs, les activités destinées à être cédées ou abandonnées dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice comptable. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et passifs concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés dans les postes d'actifs et de passifs distincts de l'état de la situation financière.

3. Jugements et estimations comptables principaux

Les montants présentés dans les états financiers consolidés impliquent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernant le futur. Les estimations et jugements sont continuellement évalués et sont basés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs que l'on estime probables au regard des circonstances. Les estimations et jugements qui pourraient avoir un impact sur les états financiers consolidés sont présentés dans les rubriques reprises ci-dessous.

3.1. Actifs financiers

Dépréciations d'actifs

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non-paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation. Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

L'application de ces règles a conduit à l'enregistrement d'une dépréciation de valeur sur un actif financier au cours de cet exercice.

Sous l'hypothèse de discontinuité, les moins-values latentes sur actions ont été enregistrées individuellement pour chaque titre en comparant la valeur comptable au 31/12/2019 et la valeur de marché au 30/09/2020 pour les titres toujours en portefeuille.

Les moins-values réalisées jusqu'au 30/09/2020 ont été enregistrées au compte de résultats pour les ventes d'actions et d'obligations survenues jusqu'à cette date.

Les moins-values latentes sur obligations ont été enregistrées individuellement pour chaque titre en comparant la valeur comptable au 31/12/2019 et la valeur de marché au 30/09/2020 pour les titres toujours en portefeuille.

Pour les titres dont le remboursement semble aujourd'hui compromis ont fait l'objet d'une réduction de valeur totale.

Les réductions de valeur sur titres ont été portés au compte de résultats "Dépréciations des valeurs d'actifs " pour les catégories FVPL et HTM et en fonds propres "Réserves et report à nouveau" pour la catégorie AFS.

3.2. Passifs d'assurance

Sous l'hypothèse de continuité, les passifs d'assurance sont évalués selon les politiques locales en vigueur. Dans le cadre des normes IFRS, nous effectuons généralement un Liability Adequacy Test (L.A.T.).

Sous l'hypothèse de discontinuité, un complément de provisions mathématiques a été déterminé sur la base du Best Estimate "discontinuité" diminué des provisions IFRS. Le Best Estimate "discontinuité" équivaut au Best Estimate calculé au 30/06/2020 tel que la réglementation Solvabilité 2 le requiert, à quelques changements d'hypothèses près :

- o Flux sur base de la situation au 30/06/2020 sans primes futures
- o Courbe des taux : EIOPA au 31/08/2020 sans VA (scénario déterministe uniquement)
- o Frais : dès lors que les primes futures disparaissent les frais y afférents sont à 0
- o Rachats : Majoration du taux de rachat annuel à tout âge de 2% pour le portefeuille des actifs cotisants-dormants
- o Certiflex : 100% de rachat à 8 ans pour le produit Certiflex-8 et fixation à 0% du taux garanti de toute tranche de contrat dont le taux est révisé
- o Fonds de financement : leur best estimate "discontinuité" est calculé comme étant le minimum entre leur réserve BEGAAP et la valeur actualisée de leurs flux projetés selon les hypothèses Best Estimate ; leur taux garanti futur est fixé à 0% dès le 31/12/2020
- o Le résultat de ce best estimate au 30/06/2020 a été estimé au 31/12/2019 proportionnellement à la valeur de la réserve BEGAAP en date du 31/12/2019.

L'impact dans le compte de résultats se situe dans les « Charges de gestion des placements ».

	Provisions complémentaires
Integrale Branche 21	797.859.449,14
Certiflex	4.189.295,67
<u>TOTAL</u>	802.048.744,81

En conclusion, nous avons constitué un complément de provisions au bilan pour un montant total de 802.048.744,81€, enregistré en « Provisions pour risques et charges ».

Vu le montant de complément de provision enregistré dans les comptes, le Liability Adequacy Test ne s'applique pas.

3.3. Impôts différés

Sous l'hypothèse de continuité, les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputées. L'application de cette méthode a conduit le Groupe à ne pas enregistrer d'actifs d'impôts différés sur certaines de ses filiales. En effet, l'utilisation des latences fiscales dans un délai raisonnable semble incertaine pour certaines d'entre elles. Le montant des latences fiscales pour lesquelles un impôt différé a été reconnu est présenté dans la note 21.3.

La diminution de l'actif d'impôt différé généré par les latences fiscales est essentiellement expliquée par la diminution de l'impôt différé actif au niveau de Integrale s.a. Cette diminution est principalement due à la diminution des taux de réinvestissement.

Pour rappel, la latence fiscale à l'origine de l'impôt différé actif d'Integrale s.a. est liée aux provisions techniques considérées comme déjà taxées. L'actif d'impôts différés d'Integrale s.a. correspond à la charge fiscale calculée sur les bénéfices imposables futurs qu'elle générera jusqu'en 2033 à savoir la durée des passifs. Afin de déterminer les bénéfices futurs, un bilan a été projeté en utilisant des hypothèses validées par le comité de direction et le conseil d'administration. Les hypothèses principales tiennent compte d'une nouvelle production durant les années 2020 à 2022. Après 2022, les projections s'effectuent en run off. Une politique de réinvestissement du cash est également appliquée pour la nouvelle production ainsi que pour les actifs arrivant à échéance.

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés selon les lois fiscales des divers territoires où le groupe exerce ses activités. Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Par conséquent, les impôts différés sur les différences temporaires, générées en Belgique sont calculés sur la base du taux d'imposition de 25%.

Sous l'hypothèse de discontinuité, les impôts différés actifs d'Integrale SA sont considérés comme non transférables et sont réduits totalement de valeur.

Les impôts différés actifs reconnus sur les pertes fiscales reportés pour IIS et IIM ont été totalement réduits de valeur.

Les actifs d'impôts différés subsistant au 31 décembre 2019 consistent en un montant de € 5.926.473.

3.4. Immeubles de placement

Sous l'hypothèse de continuité, Les immeubles de placement sont valorisés en utilisant le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40.

Afin de valoriser son portefeuille immobilier, Integrale utilise la « méthode de capitalisation de la valeur locative estimée ». Cette méthode est reconnue par le RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors). Le RICS est un organisme international rassemblant des experts certifiés dans le domaine immobilier. La méthode consiste à capitaliser la valeur locative estimée du bâtiment en utilisant un taux de capitalisation (« yield ») en ligne avec le marché immobilier.

La valeur locative correspond au loyer à la date d'évaluation du bien. Le loyer est capitalisé sur la période restant à courir entre la date d'évaluation et la première date de break (= date à laquelle le locataire a la possibilité de quitter le bâtiment). Après la première date de break, une valeur locative est estimée. Celle-ci pourrait tenir compte d'une décote par rapport au loyer contractuel en cas de négociation du locataire afin de rester dans le bâtiment.

Le choix du taux de capitalisation utilisé est lié aux taux de capitalisation pratiqués dans le marché de l'investissement immobilier, qui tiennent compte:

- de la localisation du bien
- de la qualité des immeubles et de celle du locataire
- de la qualité et de la durée du bail à la date de valorisation
- du prix au m² de location en rapport avec celui du marché pour des biens comparables.

La valorisation tient également compte des charges à encourir dans un futur proche.

Afin de déterminer le taux de capitalisation pour chacun des immeubles, Integrale a déterminé sur la base des critères repris ci-dessus et de son expérience dans les transactions de marché un taux de capitalisation par immeuble.

En outre, afin de confronter les valorisations obtenues par le modèle, des expertises sont régulièrement demandées à des experts externes. Une rotation est effectuée afin que tous les immeubles soient expertisés au moins une fois sur une période de 3 ans.

En raison de la liquidité du marché et de la difficulté de déceler de manière incontestable des données transactionnelles comparables, le niveau, au sens de la norme IFRS13, d'évaluation de la juste valeur des immeubles de la Société, est de niveau 3 (données non observables) et cela pour l'ensemble du portefeuille.

Frais de mutations et de transactions :

Dépendant du mode de cession, de la qualité de l'acquéreur et de la situation géographique du bien, le taux effectif de droits de mutation varie de 0% à 12,5% sans qu'il soit possible de prévoir le taux qui s'appliquerait pour la cession d'un bien donné, avant que cette cession ne soit intervenue. En pratique, le bien est cédé par le biais de la vente d'actions créées à cet effet, ce qui a pour conséquence de ne supporter presque exclusivement les frais de transactions.

Sur base des différentes transactions constatées sur le marché et sur base des données historiques en transactions immobilières du Groupe Integrale, le taux retenu pour ces frais de transaction s'élève à 1% de la valeur brute de l'immeuble.

Sous l'hypothèse de discontinuité, les immeubles détenus par le Groupe INTEGRALE comme immeubles de placements, ont été valorisés à 80% de la valeur de marché (calcul SII 30/06/2020) qui représente la valeur de vente forcée de l'immeuble.

Les réductions de valeur sur immeubles de placements ont été portés au compte de résultats sous le poste "Dépréciations des valeurs d'actifs".

3.5. Provisions pour indemnités de licenciements et frais annexes

Sous l'hypothèse de discontinuité, des provisions pour indemnités de licenciements et frais annexes ont été enregistrées.

Pour Integrale SA (y compris le personnel de IIM et IIS)

- Une provision pour indemnités licenciements a été enregistrée. Cette provision a été estimée sur la base des hypothèses suivantes :
 - o Durée du préavis :
 - La durée est égale au nombre de mois entre la date donnée et la date de fin du contrat à durée déterminée.
 - o Employés en CDD :
 - La durée est égale au nombre de mois entre la date donnée et la date de fin du contrat à durée déterminée.
 - o Autres employés et cadres :
 - La durée de préavis est calculée suivant la formule classique : 3 mois pour 5 ans d'ancienneté pour les années accomplies avant le 31 décembre 2014 et un certain nombre de semaines en fonction des mois de travail prestés après le 1er janvier 2015 d'après le tableau officiel.
 - Cette durée de préavis est majorée de 6 mois pour les anciennetés supérieures à 5 ans, la majoration est de trois mois pour les anciennetés moindres.
 - o Salaire annuel pris en compte
Le salaire annuel pris en compte correspond au salaire mensuel multiplié par 13,99667 pour tenir compte du double pécule de vacances et du pécule extralégal.
 - o Versements patronaux pour la pension extralégale annuelle
L'allocation (patronale) d'assurance de groupe est multipliée par 12 et complétée par la prime sectorielle de 175 € versée à l'OFP OGEO2Pension.
 - o Autres compléments sur base annuelle
 - Il est tenu compte d'une intervention patronale de 6 € par jour pendant 11 mois : 6 x 11 x 22 et d'une indemnité pour téléphonie de 20 € par mois (20 x 12). Par contre, les frais de représentation qui correspondent à des dépenses exposées pour l'employeur ne sont pas valorisés.
 - Pour les travailleurs bénéficiant de l'usage d'une voiture de société, celui-ci est estimé à 500 € par mois.
 - o Outplacement: Un montant moyen de frais d'outplacement de 3.500 € par personne a été retenu, il s'agit d'un débours unique.
 - o Cotisations sociales
Il est tenu compte de charges sociales estimée à 30% pour le salaire et les autres compléments de salaires. la taxe de 4,40% et la cotisation ONSS de 8,86% est appliqué aux primes pour la pension extralégale.
 - o Application à la durée du préavis
Les montants sur base annuelle majorés des cotisations sociales sont divisés par douze et multipliés par le nombre de mois de préavis. A ce total sont ajoutés les frais d'outplacement.
 - o Majoration pour licenciement collectif
La majoration pour licenciement collectif a été estimée à 30%.

- Une provision pour frais annexes a été enregistrée afin de couvrir les frais d'avocats, de réviseurs ou d'autres fonctions nécessaires à une hypothèse de discontinuité de la société.

L'impact dans le compte de résultats se situe dans les « Charges de gestion des placements » pour un montant de € 27,7 millions.

4. Gestion du capital

Le capital est une ressource stratégique qui nécessite une approche de gestion clairement définie, rigoureuse et disciplinée afin d'assurer un déploiement efficace. Elle doit intégrer dans un ensemble les besoins et attentes des différentes parties.

Le principal objectif du processus de gestion du capital est de financer une croissance rentable, de protéger la viabilité et la rentabilité et de déterminer la capacité de paiement des dividendes.

Une politique de gestion du capital a été rédigée et couvre les rôles, les responsabilités et les différents processus impliqués dans la gestion du capital.

En outre, cette politique fournit des lignes directrices sur le processus d'allocation du capital, ses leviers et le capital requis.

Le conseil d'administration a fixé des limites d'appétence et de tolérance aux indicateurs globaux de solvabilité. Un monitoring est réalisé trimestriellement pour s'assurer que les indicateurs restent dans les limites déterminées. En cas de non-respects de celles-ci, des mesures sont prises pour remédier à la situation.

Ensuite, le processus relatif à la gestion de capital et les contrôles en place sont détaillés. Une attention particulière est apportée pour identifier les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées, la fréquence et le processus de prise de décision de chacun des processus et contrôles.

4.1. Marge de solvabilité (Solvency II)

Le Solvency II ratio SCR au 31 décembre 2019 est de 113%. Nous renvoyons le lecteur vers le point « 2. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice » concernant l'évolution du ratio de solvabilité durant l'exercice 2020.

5. Gestion des risques financiers et d'assurance

5.1. Politique de gestion des risques

Tel que précisé par la circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018 par la circulaire NBB_2018_23, relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », le système de gestion des risques « couvre les risques à prendre en considération dans le calcul du capital de solvabilité requis ainsi que les risques n'entrant pas ou n'entrant pas pleinement dans ce calcul et couvre au moins les domaines suivants :

- ✓ la souscription et le provisionnement ;
- ✓ la gestion actif-passif (asset-liability management - ALM) ;
- ✓ les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
- ✓ la gestion du risque de liquidité et de concentration ;
- ✓ la gestion du risque opérationnel ;
- ✓ la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Une politique de gestion des risques a été rédigée. Son objectif est de décrire la politique générale de gestion des risques au sein d'Integrale s.a. Cette politique est proportionnelle à la nature, l'ampleur et la complexité de l'entreprise.

Le système de gestion des risques est un système comportant une stratégie, une procédure définissant le processus de prise de décision, des politiques et des processus de reporting.

L'objectif de ce système est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels Intégrale est ou pourrait être exposée. Le système de gestion des risques couvre l'ensemble des domaines listés dans la circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018 par la circulaire NBB_2018_23.

Intégrale a transcrit les rôles et responsabilités prévus par la circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018 par la circulaire NBB_2018_23, dans les règlements d'ordre intérieur relatifs à chaque comité ou conseil :

- ✓ Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration ;
- ✓ Règlement d'ordre intérieur du comité des risques ;
- ✓ Règlement d'ordre intérieur du comité d'audit ;
- ✓ Règlement d'ordre intérieur du comité de direction.

De manière similaire, Intégrale a transcrit les rôles et responsabilités prévus par les circulaires NBB_2016_31 et NBB_2018_23, dans les chartes relatives à chaque fonction de contrôle indépendante :

- ✓ Charte de la fonction de gestion des risques ;
- ✓ Charte de la fonction de compliance ;
- ✓ Charte de la fonction d'audit interne ;
- ✓ Charte de la fonction actuarielle.

Les règlements d'ordre intérieur et les chartes des fonctions de contrôle indépendantes alimentent le memorandum de gouvernance et le chapitre B du RSR.

5.2. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de perte provenant de l'inadéquation des procédures ou de la défaillance de personnes, de systèmes ou découlant d'événements extérieurs.

La cartographie des risques opérationnels s'appuie sur une analyse des processus, à laquelle est croisée la typologie des risques opérationnels.

Les matrices de risques et de contrôles, ainsi que les plans d'action visant à réduire le risque opérationnel résiduel sont documentés dans le logiciel de gestion du risque opérationnel. Un reporting sur le risque opérationnel est réalisé. La direction Gestion des risques rapporte aux organes de gestion sur le risque opérationnel.

Le BCP (Business Continuity Plan) couvre les risques d'interruptions sérieuses et non planifiées des activités.

Le processus relatif à la continuité de l'activité et les contrôles en place sont détaillés. Une attention particulière est apportée pour identifier les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées, la fréquence et le processus de prise de décision de chacun des processus et contrôles.

Annuellement, la direction Gestion des risques coordonne les activités de mise à jour des travaux relatifs à la continuité de l'activité. Ces activités sont validées par le comité de direction et présentées au comité des risques.

5.3. Risques d'assurance

Le risque d'assurance ou de souscription est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Risque de frais

Le risque de frais est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance.

La maîtrise des frais fait partie des objectifs d'Intégrale s.a. Cet élément fait l'objet d'un suivi régulier.

Tout dépassement significatif par rapport au budget ou aux chiffres de l'année précédente est analysé et communiqué au comité de direction. L'évolution des frais généraux fait l'objet d'un suivi au comité d'audit.

Les hypothèses de frais font l'objet d'une calibration annuelle.

Risque de rachat et de transfert

Le risque de rachat ou de transfert est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de révision applicables aux rentes, sous l'effet d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne assurée.

Les hypothèses de rachat et de transfert font l'objet d'une calibration annuelle.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une baisse de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

Integrale s.a. est confrontée au risque de longévité essentiellement pour son portefeuille de rentiers qui est peu significatif par rapport à l'ensemble des provisions techniques.

Par prudence, Integrale s.a. constitue depuis plusieurs années une provision technique servant essentiellement à couvrir ce risque. De plus, les tables utilisées pour le calcul du best estimate des rentes sont rajeunies.

Les hypothèses de longévité font l'objet d'une calibration annuelle.

Risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

Integrale s.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

L'analyse de sensibilité démontre que si l'on calcule les provisions techniques d'assurance-vie en corrigeant les tables de mortalité de 5 ans, soit en utilisant les tables MK-5, FKP-5, MR-5, FR-5, XK-5, XR-5, nous obtenons les observations suivantes :

Pour le portefeuille des actifs :

- Actifs : effet mesuré sur les garanties réduites : 27.867.497,02€
- Actifs : effet mesuré sur les garanties assurées : 46.335.277,20€

Précisons que les actifs assurés en mixte de rentes sont supposés liquider leurs contrats en capital.

Pour le portefeuille des rentiers :

- Rentiers (hors RCC) : 4.868.282,66€
- Rentes temporaires de RCC : 0,00€

Pour ces dernières, les engagements repris au bilan sont évalués financièrement, c'est-à-dire sans tables de mortalité, même si les bases de premier ordre utilisaient des tables de mortalité usuelles pour ce genre d'opération.

Au niveau du bilan, une provision couvre une partie du déficit observé pour les rentiers « viagers » : il s'agit de la « provision pour consolidation des rentiers » (passage des tables MR/FR à MR-53/FR-5, actuellement utilisées dans nos bases de premier ordre). Son montant est de 5.718.401,36 €.

Les hypothèses de mortalité font l'objet d'une calibration annuelle.

Risque de catastrophe

Le risque de mortalité catastrophique est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou irréguliers, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Integrale s.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

Concentration quantitative

Nos réserves au 31 décembre 2019 se répartissent entre des réserves relatives aux contrats « assurance de groupe » et « vie individuelle ». Au 31 décembre 2019, la part « assurance groupe » représente 69,19 % de nos réserves. Au 31 décembre 2018, ces produits représentaient 68,05% des réserves.

5.4. Risques financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Ces risques sont suivis quotidiennement par la Direction financière et sont soumis à un règlement interne de placement. Cette politique de placement est validée par le Conseil d'administration.

Ce risque est géré à l'aide de notre modèle de gestion des risques et par nos programmes de simulation stochastique de P&L qui permettent d'effectuer des analyses de la sensibilité aux variations des paramètres économiques. Des scénarios de crise où une aggravation des paramètres et/ou un changement dans la politique d'investissement sont envisagés et sont présentés régulièrement au comité de direction ainsi que dans le cadre de l'élaboration des plans prévisionnels.

Sous l'hypothèse de continuité, les principaux risques de marché d'Integrale sont les suivants : GRI

- **Risque de taux** : le risque d'une perte sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers qui résulte de changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers.
Au 31 décembre 2019, l'impact d'une augmentation de 25 points de base des taux d'intérêts engendre une diminution d'un montant de € 79,2 millions sur l'actif du bilan.
- **Risque de spread** : le risque d'une perte sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers qui résulte de changements affectant le niveau ou la volatilité des marges («spreads») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
Au 31 décembre 2019, l'impact d'une augmentation de 50 points de base des spreads des obligations gouvernementales et corporate engendre une diminution d'un montant de € 107,2 millions sur l'actif du bilan.
- **Risque sur action** : le risque d'une perte sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers qui résulte de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.
Au 31 décembre 2019, l'impact d'un choc à la baisse de 40% sur la valeur de marché des actions entraîne une diminution d'un montant de € 0,5 millions sur l'actif du bilan.
- **Risque immobilier** : le risque d'une perte sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers qui résulte de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobilier.
Au 31 décembre 2019, l'impact d'un choc à la baisse de 25% sur la valeur de marché des immeubles entraîne une diminution d'un montant de € 232,3 millions sur l'actif du bilan.
- **Risque de concentration** : le risque d'une perte due à un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou à une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie ou défaut est défini comme « le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché ».

Ce risque est présent dans plusieurs activités telles que la réassurance, les placements et les relations avec les autres tiers.

Ces activités sont régies par des procédures et des règlements internes qui limitent le risque de contrepartie.

Ces risques font l'objet d'un suivi régulier, dont les résultats sont présentés au comité de direction et au comité des risques.

Placements

Afin de mesurer l'exposition au risque de concentration sur ses portefeuilles actions et obligations au niveau du Groupe, le Groupe dispose, en plus des procédures mises en place localement, d'une base de données agrégeant les actifs du Groupe en les analysant par émetteur, niveaux de qualité de crédit, secteur d'activité et zone géographique. Cette base de données permet de suivre l'exposition au risque de défaut d'un émetteur en particulier via la détention d'obligations. Elle permet également de suivre l'exposition en actions.

Concernant les émissions obligataires, des limites d'exposition totale par émetteur sont fixées au niveau des règles de placement approuvée par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2019, les obligations à la juste valeur, ventilées par niveaux de qualité de crédit, se présentent comme suit : catégorie 0 (0,17 %), catégorie 1 (35,86 %), catégorie 2 (1,98 %), catégorie 3 (58,66%), catégorie 4 (0,04 %), et catégorie non-notée (3,33 %).

Au 31 décembre 2018, les obligations à la juste valeur, ventilées par niveaux de qualité de crédit¹, se présentent comme suit : catégorie 0 (0,13 %), catégorie 1 (26,736 %), catégorie 2 (6,553 %), catégorie 3 (42,427 %), catégorie 4 (0,044 %), catégorie 5 (0,233 %) et catégorie non-notée (16,876 %).

Au 31 décembre 2019, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (33,54 %), Belgique (36,40 %), Espagne (12,06 %), France (4,59 %), Irlande (0,18 %), Portugal (13,05 %).

Au 31 décembre 2018, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (35,92%), Belgique (33,43 %), Espagne (10,77 %), France (9,69%), Irlande (0,15 %), Portugal (10,03%).

Crédit dans les activités de prêts et créances de leasing

Les risques de crédit résultent des activités d'octroi de prêts immobiliers et autres types de prêts aux clients. Le suivi et le contrôle du risque de crédit sont réalisés tout d'abord grâce à une sélection prudente des risques, et un suivi continu des portefeuilles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».

Le caractère « investisseur net » d'Integrale s.a. fait partie de ses objectifs stratégiques. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur cet aspect.

¹ Echelle de niveaux de qualité de crédit visée dans la directive 2009/138/CE et 2015/35/CE.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la maturité des passifs et actifs financiers ainsi que des contrats d'assurance. Les informations reprises dans la partie « paiements contractuels (non actualisés) » reprennent les prévisions de décaissements (volet passifs) et encaissements (volet actifs). Ces prévisions tiennent compte du paiement/remboursement en capital mais également des intérêts à payer/recevoir sur ces contrats.

En euros	2019					Total
	Valeur comptable 31 décembre 2019	Paiements contractuels (non actualisés)				
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
ACTIFS FINANCIERS :						
Titres à revenus variables	771.675.936				771.675.936	771.675.936
Actifs financiers disponibles à la vente	739.260.645				739.260.645	739.260.645
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	32.415.291				32.415.291	32.415.291
Titres à revenus fixes	2.189.521.390	330.975.804	220.336.742	275.270.574	1.838.286.502	2.664.869.622
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	27.949.300	4.587.501	1.679.297	14.268.597	16.148.894	36.684.289
Actifs financiers disponibles à la vente	2.147.939.235	324.921.122	209.460.081	260.809.024	1.818.682.013	2.613.872.240
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	13.632.855	1.467.182	9.197.363	192.953	3.455.595	14.313.093
Autres placements	545.377.196	53.670.305	92.990.779	104.812.722	511.697.878	763.171.684
Prêts, dépôts et autres placements financiers	545.377.196	53.670.305	92.990.779	104.812.722	511.697.878	763.171.684
Instruments financiers dérivés	4.815.715	-16.289	-48.866	-32.577	0	-97.732
Total	3.511.390.236	384.629.820	313.278.655	380.050.719	3.121.660.316	4.199.619.510

	2019					Total
	Valeur comptable 31 décembre 2019	Paiements contractuels (non actualisés) (*)				
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
PASSIFS FINANCIERS	702.960.173	77.514.312	102.367.268	97.177.614	614.747.026	891.806.219
Prêts subordonnés	120.120.875	11.497.939	15.041.589	15.029.919	140.722.572	182.292.019
Autres dettes de financement	575.532.817	61.029.541	88.337.605	82.448.255	475.206.677	707.022.079
Instruments financiers dérivés	1.894.523	-425.127	-1.011.926	-300.561	-1.182.223	-2.919.837
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	5.411.958	5.411.958				5.411.958
PASSIFS D'ASSURANCE	3.114.257.449	213.129.543	280.373.075	265.046.814	2.355.708.017	3.114.257.449
Passifs liés à des contrats d'assurance	3.064.343.842	213.129.543	280.373.075	265.046.814	2.305.794.411	3.064.343.842
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	49.913.606				49.913.606	49.913.606
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0
Total	3.817.217.622	290.643.854	382.740.343	362.224.428	2.970.455.043	4.006.063.668

(*) Les paiements contractuels des passifs d'assurance ont été estimés.

Le tableau des actifs ci-dessus reprend les actifs financiers tels qu'ils sont repris au bilan sous la rubrique « placements financiers ». Ce tableau ne reprend pas d'autres actifs de couverture tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie € 240 millions au 31/12/2019 et les immeubles de placements € 831 millions.

Selon des hypothèses prudentes, Integrale s.a. est investisseur net. Cette notion démontre que les flux entrants (primes majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) restent structurellement supérieurs aux flux sortants (capitaux, rentes et frais de fonctionnement) pour au moins les 10 prochaines années.

Précisons que, concernant les titres à revenus variables, il s'agit de titres liquides réalisables à court terme. La décision de présenter une échéance à plus de 5 ans réside dans l'intention de conserver ces titres. Celle-ci se confirme par une faible rotation de ce portefeuille par le passé.

2018

En euros	Valeur comptable		Paiements contractuels (non actualisés)				
	31 décembre 2018		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS :							
Titres à revenus variables	645.652.355					645.652.355	645.652.355
Actifs financiers disponibles à la vente	628.969.239					628.969.239	628.969.239
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	16.683.117					16.683.117	16.683.117
Titres à revenus fixes	2.104.009.939	117.837.490	268.766.334	263.337.005	2.186.436.724	2.836.377.552	
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	37.257.067	5.767.901	5.807.449	15.059.597	23.479.343	50.114.290	
Actifs financiers disponibles à la vente	2.048.716.593	109.312.374	255.727.954	244.007.384	2.155.898.564	2.764.946.276	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	18.036.278	2.757.215	7.230.931	4.270.024	7.058.817	21.316.987	
Autres placements	551.774.700	79.195.596	110.648.418	107.550.501	490.884.913	788.279.428	
Prêts, dépôts et autres placements financiers	551.774.700	79.195.596	110.648.418	107.550.501	490.884.913	788.279.428	
Actifs financiers dérivés	4.745.941	1.142.003	2.284.006	2.284.006	-233.994	5.476.022	
Total	3.306.182.935	198.175.089	381.698.758	373.171.512	3.322.739.999	4.275.785.357	

2018

	Valeur comptable		Paiements contractuels (non actualisés)			
	31 décembre 2018		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans
PASSIFS FINANCIERS	699.535.186	64.339.229	98.005.745	93.159.790	609.446.065	864.950.829
Prêts subordonnés	123.229.946	6.397.729	4.842.097	10.137.169	135.659.793	157.036.787
Autres dettes de financement	571.281.901	54.193.630	91.979.257	81.657.274	474.175.863	702.006.023
Instruments dérivés	1.789.454	513.985	1.184.392	1.365.346	-389.590	2.674.133
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	3.233.885	3.233.885				3.233.885
PASSIFS D'ASSURANCE	2.993.657.125	136.957.393	282.374.272	242.222.271	2.332.103.189	2.993.657.125
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.959.652.851	136.702.894	281.849.555	241.772.166	2.299.328.236	2.959.652.851
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	28.494.313				28.494.313	28.494.313
Passifs relatifs à la participation aux bénéficiaires	5.509.962	254.499	524.717	450.105	4.280.641	5.509.962
Total	3.693.192.311	201.296.622	380.380.017	335.382.061	2.941.549.255	3.858.607.955

5.5. Hiérarchie des justes valeurs

Au 31 décembre 2019, les instruments financiers ont été évalués à la juste valeur suivant la méthode de niveau 1 ou de niveau 2 (voir explications ci-dessous).

(a) Marché actif : sujets à cotation

Le Groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39 telle que décrite ci-dessous pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif (niveau 1) si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaires. Pour les actifs financiers négociés sur des marchés actifs, les prix obtenus auprès de services externes de cotation représentent un consensus, utilisant des modèles et hypothèses similaires aboutissant à une dispersion des prix très limitée.

Le montant des actifs pour lesquels la valeur de marché est déterminée directement et intégralement par référence à un marché actif est indiqué dans la première colonne (niveau 1) du tableau présenté au point 5.5.1.

(b) Marchés actifs et marchés inactifs

Les actions négociées sur un marché réglementé dans un pays développé et les obligations activement négociées sur des marchés liquides, pour lesquelles des cours représentant un consensus sont régulièrement fournis par des services externes de cotation avec une dispersion limitée et pour lesquelles des prix peuvent être obtenus aisément, sont généralement considérées comme étant cotées sur un marché actif. La liquidité peut être définie comme la possibilité de vendre ou de céder un actif dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise dans un délai limité et à un prix proche de sa valorisation.

Un instrument financier est considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif si par exemple une des caractéristiques intrinsèques de l'instrument est un faible nombre de transactions observées, en cas de déclin significatif du volume et du niveau d'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les prix observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de marché prévalant jusqu'alors.

(c) Instruments financiers non cotés sur un marché actif

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est estimée :

- en utilisant des services externes et indépendants de cotations ; ou
- en utilisant des techniques de valorisation.

Absence de marché actif : recours à des services externes de cotations

Les services externes de cotations peuvent être des gérants de fonds, dans le cas d'investissements dans des fonds non consolidés, ou des courtiers. Lorsque c'est possible, le Groupe collecte des prix auprès de ces services externes de cotations et les utilise comme données dans la valorisation des actifs détenus mesurés à la juste valeur.

Absence de marché actif : recours à des techniques de valorisation

Les techniques de valorisation sont par nature subjectives et l'établissement de la juste valeur d'un actif financier requiert une part de jugement significative. Ces techniques prennent en compte les transactions récentes entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale sur des actifs comparables lorsque de telles références sont disponibles et que le prix de ces transactions est représentatif de la juste valeur (niveau 2). Elles intègrent diverses hypothèses concernant les prix sous-jacents, les courbes des taux d'intérêt, les corrélations, la volatilité, les taux de défaut et d'autres facteurs. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur la combinaison de plusieurs méthodes, telles que des techniques d'actualisation de cash-flows, les multiples de résultat, les valeurs d'actif net retraitées, en prenant en compte, lorsqu'il y en a, les transactions récentes sur des actifs similaires si elles sont intervenues entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale. Le recours à des techniques d'évaluation s'appuyant sur des hypothèses peut donner lieu à différentes estimations de juste valeur. Cependant, les valorisations sont en général effectuées en utilisant des modèles standards (actualisation des cash flows) sur la base des prix de marché d'instruments similaires ou sous-jacents (indices, spreads de crédit, etc.), lorsqu'ils sont disponibles, et les valorisations sont ajustées pour tenir compte de la liquidité et du risque de crédit.

Les techniques de valorisation (niveau 3) peuvent être utilisées quand il y a peu de transactions observables du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, lorsque les prix indiqués par les services externes de cotations sont trop dispersés ou quand les conditions de marché sont si disloquées que les données de marché observées ne sont pas utilisables ou nécessitent des ajustements significatifs. Les valorisations d'actifs sur la base de modèles internes sont par conséquent une pratique courante pour certains actifs peu échangés ou lorsque des processus exceptionnels sont mis en œuvre en raison de conditions de marché spécifiques.

5.5.1. Instruments financiers à la juste valeur par niveau

		31 décembre 2019				
En euros		Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS						
	Actifs financiers disponibles à la vente	2.806.402.017	77.528.030		2.883.930.047	2.883.930.047
	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	12.836.255			12.836.255	12.836.255
	Instruments financiers dérivés actifs	4.815.715			4.815.715	4.815.715
	Placements afférents aux contrats en unités de compte	36.481.723			36.481.723	36.481.723
	Total des actifs financiers	2.860.535.711	77.528.030		2.938.063.741	2.938.063.741
PASSIFS FINANCIERS						
	Instruments financiers dérivés passifs	1.894.523			1.894.523	1.894.523
	Total des passifs financiers	1.894.523			1.894.523	1.894.523
		31 décembre 2018				
En euros		Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS						
	Actifs financiers disponibles à la vente	2.631.741.482	45.944.350		2.677.685.832	2.677.685.832
	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	6.225.082			6.225.082	6.225.082
	Instruments financiers dérivés actifs	4.745.941			4.745.941	4.745.941
	Placements afférents aux contrats en unités de compte	28.494.313			28.494.313	28.494.313
	Total des actifs financiers	2.671.206.818	45.944.350		2.717.151.168	2.717.151.168
PASSIFS FINANCIERS						
	Instruments financiers dérivés passifs	1.789.454			1.789.454	1.789.454
	Total des passifs financiers	1.789.454			1.789.454	1.789.454

5.5.2. Transferts entre le niveau 1 et 2

Les titres sont évalués à partir des valeurs de marché et sont classés en catégorie 1 ou sur base des données de marché observables et sont classés en catégorie 2.

6. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable et les variations des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

(En euros)	2019		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	1.943.185	2.369.334
Amortissements cumulés au 1er janvier	-426.150	-908.984	-1.335.133
Valeur nette comptable au 1er janvier	0	1.034.201	1.034.201
Acquisitions		396.540	396.540
Cessions		-9.212	-9.212
Amortissements nets		-356.260	-356.260
Autres variations		-15.075	-15.075
Dépréciations		-1.050.194	-1.050.194
Valeur nette comptable au 31 décembre	0	0	0
Valeur comptable brute au 31 décembre	426.150	2.315.438	2.741.588
Amortissements cumulés au 31 décembre	-426.150	-2.315.438	-2.741.588

Sous l'hypothèse de discontinuité, les autres immobilisations incorporelles ont été totalement réduites de valeur. Ces réductions de valeur sont reprises sous le poste « Dépréciations ».

(En euros)	2018		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	1.475.299	1.901.448
Amortissements cumulés au 1er janvier	-426.149	-611.083	-1.037.233
Valeur nette comptable au 1er janvier	0	864.215	864.215
Acquisitions		467.886	467.886
Amortissements nets		-297.901	-297.901
Valeur nette comptable au 31 décembre	0	1.034.201	1.034.201
Valeur comptable brute au 31 décembre	426.150	1.943.185	2.369.334
Amortissements cumulés au 31 décembre	-426.149	-908.984	-1.335.133

7. Investissements dans des entreprises associées

La valeur nette comptable et les variations d'immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

(En euros)	31/12/2019	31/12/2018
Balance d'ouverture au 1er janvier	52.330.485	31.756.761
Augmentation/libération de capital	9.252.470	2.099.000
Remboursement de capital	-6.196.750	-2.623.500
Acquisitions	0	16.691.436
Dividendes payés	-696.194	-165.971
Mouvements de l'année	-5.138.635	4.572.759
Balance de clôture au 31 décembre	49.551.376	52.330.485

La diminution de l'année est due d'une part, à la mise en équivalence des entreprises associées sur base de leurs fonds propres de l'année et d'autres part, à la variation nette de capital pour € 3,06 millions.

8. Immeubles de placement

En euros	2019	2018
	Immeubles de placement	Immeubles de placement
Juste valeur au 1er janvier	952.390.260	996.100.359
Acquisitions	80.440.778	45.792.318
Cessions et désaffectations	-20.566.212	-101.553.281
Variation de la juste valeur des immeubles de placen	33.933.229	12.050.864
Dépréciations	-215.716.238	
Juste valeur au 31 décembre	830.481.816	952.390.260

Sous l'hypothèse de discontinuité, les immeubles de placements, ont été valorisés à 80% de la valeur de marché (calcul SII 30/06/2020) qui représente la valeur de vente forcée de l'immeuble.

Les revenus locatifs générés par ces immeubles s'élèvent à € 53,2 millions et sont présentés sous le poste « Chiffre d'affaires autres activités » du compte de résultats.

Les charges d'exploitation directes occasionnées par les immeubles de placement s'élèvent à € 8,7 millions.

Certains de ces immeubles ont fait l'objet d'un gage afin de garantir les dettes contractées pour l'achat de ceux-ci. Le montant global de ces garanties s'élève à € 473,5 millions au 31 décembre 2019 (€ 442 millions au 31 décembre 2018).

Informations quantitatives sur la valorisation à la juste valeur sur base de données non observables (niveau 3)

Catégories	Surfaces	Juste Valeur 31/12/2019	Données non observables	Intervalles	
Bureaux et Maisons de repos	209.201 m²	783.753.566	VLE	90 €/m²	360 €/m²
			Taux de capitalisation	3,80%	8,70%
Flandre	54.343 m ²	165.279.648	VLE	109 €/m ²	159 €/m ²
			Taux de capitalisation	4,25%	5,75%
Luxembourg	19.964 m ²	153.165.846	VLE	215 €/m ²	360 €/m ²
			Taux de capitalisation	4,50%	5,00%
Région Bruxelles	99.093 m ²	371.626.691	VLE	90 €/m ²	226 €/m ²
			Taux de capitalisation	3,80%	6,50%
Wallonie	35.800 m ²	93.681.381	VLE	100 €/m ²	160 €/m ²
			Taux de capitalisation	4,25%	8,70%
Bureaux, entrepôts	129.057 m²	262.444.488	VLE Bureau	80 €/m²	180 €/m²
			VLE Entrepôt	35 €/m²	110 €/m²
			Taux de capitalisation	5,00%	6,79%
Flandre	9.501 m ²	18.466.508	VLE Bureau	100 €/m ²	115 €/m ²
			VLE Entrepôt	70 €/m ²	80 €/m ²
			Taux de capitalisation	5,30%	6,00%
Pays-Bas	Non disponible	49.354.204	VLE Bureau	Non disponible	Non disponible
			VLE Entrepôt	Non disponible	Non disponible
			Taux de capitalisation	Non disponible	Non disponible
Région Bruxelles	66.619 m ²	101.590.355	VLE Bureau	100 €/m ²	180 €/m ²
			VLE Entrepôt	46 €/m ²	70 €/m ²
			Taux de capitalisation	5,00%	6,79%
Wallonie	52.936 m ²	93.033.421	VLE Bureau	80 €/m ²	130 €/m ²
			VLE Entrepôt	35 €/m ²	110 €/m ²
			Taux de capitalisation	5,11%	6,50%
TOTAL	338.257 m²	1.046.198.054			
Ajustement discontinuité*		-215.716.238			
TOTAL valorisation en discontinuité		830.481.816			

* Sous l'hypothèse de discontinuité, les immeubles de placements, ont été valorisés à 80% de la valeur de marché (calcul SII 30/06/2020) qui représente la valeur de vente forcée de l'immeuble.

Sensibilité de la juste valeur des immeubles aux variations des données non observables

Une variation de + ou - 5% de la valeur locative estimée des immeubles du portefeuille aurait pour effet de modifier la juste valeur du portefeuille de l'ordre de € 32,1 millions.

Une variation de + ou - 0,5% du taux d'actualisation aurait pour effet de modifier la juste valeur du portefeuille respectivement de l'ordre de € - 90,1 millions et € 110,9 millions.

Une modification de + ou - 0,5% du taux d'actualisation et une modification de + ou - 5% de la valeur locative estimée des immeubles du portefeuille sont considérées comme raisonnablement envisageables.

Notons que les niveaux de valeur locative estimée et du taux d'actualisation des immeubles peuvent s'influencer l'un l'autre. Cette corrélation n'est cependant pas prise en compte dans le test de sensibilité ci-dessus qui prévoit des variations indépendantes à la hausse et à la baisse de ces deux paramètres individuellement considérés.

9. Placements financiers hors dérivés

9.1. Placements financiers par catégorie

La composition des actifs financiers du Groupe se présente comme suit :

En euros	2019		
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	27.949.300	30.599.494	27.949.300
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	27.949.300	30.599.494	27.949.300
Actions		46.185.200	46.185.200
Fonds d'investissement		693.075.445	693.075.445
Obligations		2.147.939.235	2.147.939.235
Actifs financiers disponibles à la vente		2.887.199.880	2.887.199.880
Fonds d'investissement		32.415.291	32.415.291
Obligations		13.632.855	13.632.855
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		46.048.146	46.048.146
Autres placements	545.377.196	678.323.674	545.377.196
Prêts et autres placements financiers	545.377.196	678.323.674	545.377.196
Total	573.326.496	3.642.171.194	3.506.574.522
Dont :			
Actions		46.185.200	46.185.200
Fonds d'investissement		725.490.736	725.490.736
Obligations	27.949.300	2.192.171.584	2.189.521.390
Autres placements	545.377.196		545.377.196

Le montant de ces placements financiers dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à € 384.629.820 (dont € 4.587.501 pour les obligations détenues jusqu'à leur terme, € 324.921.122 pour les obligations disponibles à la vente, € 1.467.182 pour les obligations classées à la juste valeur par le biais du compte de résultats et € 53.670.305 pour les autres placements).

En euros	2018		
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	37.257.067	41.720.336	37.257.067
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	37.257.067	41.720.336	37.257.067
Actions		43.814.702	43.814.702
Fonds d'investissement		585.154.537	585.154.537
Obligations		2.048.716.593	2.048.716.593
Actifs financiers disponibles à la vente		2.677.685.832	2.677.685.832
Fonds d'investissement		16.683.117	16.683.117
Obligations		18.036.278	18.036.278
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		34.719.395	34.719.395
Autres placements	551.774.700	647.138.763	551.774.700
Prêts et autres placements financiers	551.774.700	647.138.763	551.774.700
Total	589.031.767	3.401.264.326	3.301.436.994
Dont :			
Actions		43.814.702	43.814.702
Fonds d'investissement		601.837.654	601.837.654
Obligations	37.257.067	2.108.473.207	2.104.009.939
Autres placements	551.774.700		551.774.700

9.2. Évolution des placements financiers hors dérivés

Les mouvements des actifs financiers au cours de l'année sont présentés ci-dessous :

En euros	2019				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	37.257.067	2.677.685.832	34.719.395	551.774.699,61	3.301.436.994
Acquisitions	0	883.974.320	12.965.379	70.167.029,11	967.106.728
Transferts entre catégories		-800.248	800.248		0
Ventes et remboursements	-9.320.250	-812.391.053	-6.803.961	-76.564.533,19	-905.079.797
Ajustements à la juste valeur		160.694.577	4.634.163		165.328.740
Amortissements	12.483				12.483
Dépréciations	0	-21.963.549	-267.077		-22.230.626
Balance de clôture au 31 décembre	27.949.300	2.887.199.880	46.048.146	545.377.196	3.506.574.521,55

Au 31 décembre 2019, sous l'hypothèse de discontinuité, les dépréciations de valeur s'élèvent à € 22.230.626 sur les placements financiers hors dérivés.

En euros	2018				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	46.036.127	2.467.446.979	187.697.457	109.974.880	2.811.155.441
Acquisitions	1.612.904	1.020.314.611	6.302.318	515.934.042	1.544.163.875
Ventes et remboursements	-10.368.112	-733.714.337	-157.860.067	-74.134.222	-976.076.738
Ajustements à la juste valeur		-70.813.604	-1.420.313		-72.233.917
Amortissements	-23.852				-23.852
Dépréciations		-5.547.815			-5.547.815
Balance de clôture au 31 décembre	37.257.067	2.677.685.832	34.719.395	551.774.700	3.301.436.994

Au 31 décembre 2018, le test de dépréciation a conduit à l'enregistrement d'une dépréciation sur la totalité de la valeur d'un titre suite au non-remboursement à l'échéance.

10. Instruments financiers dérivés

10.1. Échéancier des notionnels

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2019							Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Échéancier des notionnels au 31 décembre 2019										
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans					
Swaps de taux d'intérêts	0	1.500.000	0	0	0	57.940.000	59.440.000	448.145	-1.639.067	-1.190.922	
Options	250.000.000	0	0	0	0	0	250.000.000	2.565.532	-139.713	2.425.819	
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	250.000.000	1.500.000	0	0	0	57.940.000	309.440.000	3.013.677	-1.778.780	1.234.897	
Swaps de devises						15.000.000	15.000.000	1.802.037		1.802.037	
Instruments dérivés de change						15.000.000	15.000.000	1.802.037		1.802.037	
Autres	813.977	473.992	85.136	0	0	0	1.373.105		-115.742	-115.742	
Autres instruments dérivés	813.977	473.992	85.136	0	0	0	1.373.105		-115.742	-115.742	
Total	250.813.977	1.973.992	85.136	0	0	72.940.000	325.813.105	4.815.715	-1.894.523	2.921.192	

En euros	2018							Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Échéancier des notionnels au 31 décembre 2018										
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans					
Swaps de taux d'intérêts	1.500.000		1.500.000			61.600.000	64.600.000	321.066	-982.217	-661.151	
Equity swap					50.000.000	50.000.000	100.000.000	3.175.000	-613.000	2.562.000	
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.500.000		1.500.000		50.000.000	111.600.000	164.600.000	3.496.066	-1.595.217	1.900.849	
Swaps de devises						15.000.000	15.000.000	1.249.875		1.249.875	
Instruments dérivés de change						15.000.000	15.000.000	1.249.875		1.249.875	
Autres	1.397.340	813.977	473.992	85.136			2.770.445		-194.237	-194.237	
Autres instruments dérivés	1.397.340	813.977	473.992	85.136			2.770.445		-194.237	-194.237	
Total	2.897.340	813.977	1.973.992	85.136	50.000.000	126.600.000	182.370.445	4.745.941	-1.789.454	2.956.487	

10.2. Echancier des flux contractuels

Les flux contractuels des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2019							Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2019							
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêts	-351.951	-351.951	-300.561	-300.561	-300.561	-1.482.784	-3.088.369	
Equity swap							0	
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	-351.951	-351.951	-300.561	-300.561	-300.561	-1.482.784	-3.088.369	
Swaps de devises	-16.665	65.820	65.820	65.820	65.820	65.820	312.437	
Instruments dérivés de change	-16.665	65.820	65.820	65.820	65.820	65.820	312.437	
Autres	-73.176	-48.602	-10.251	0	0	0	-132.029	
Autres instruments dérivés	-73.176	-48.602	-10.251	0			-132.029	
Total	-441.792	-334.732	-244.992	-234.741	-234.741	-1.416.964	-2.907.961	

En euros	2018							Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2018							
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêts	-730.430	-682.700	-682.700	-632.420	-632.420	-3.723.180	-7.083.850	
Equity swap	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	1.472.000	12.778.250	
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.530.820	1.578.550	1.578.550	1.628.830	1.628.830	-2.251.180	5.694.400	
Swaps de devises	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-233.994	-818.978	
Instruments dérivés de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-233.994	-818.978	
Autres	-74.045	-53.165	-33.963	-6.734			-167.907	
Autres instruments dérivés	-74.045	-53.165	-33.963	-6.734			-167.907	
Total	1.339.779	1.408.388	1.427.590	1.505.099	1.511.833	-2.485.174	4.707.515	

11. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

(En euros)	2019		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	6.026.811	33.058.486	39.085.297
Amortissements cumulés au 1er janvier	-2.093.561	-6.928.206	-9.021.767
Valeur comptable nette au 1er janvier	3.933.251	26.130.280	30.063.530
Nouvelles acquisitions et autres mutations (+)	72.199	28.293.023	28.365.222
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-587.100	-587.100
Charge d'amortissement (-)	-220.590	-4.206.418	-4.427.008
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)		407.337	407.337
Dépréciations		-1.272.914	-1.272.914
Valeur comptable nette au 31 décembre	3.784.860	48.764.206	52.549.066
Valeur comptable brute au 31 décembre	6.099.010	60.764.409	66.863.419
Amortissements cumulés au 31 décembre	-2.314.151	-12.000.202	-14.314.353

Les nouvelles acquisitions du poste « Autres immobilisations corporelles » concernent principalement les nouvelles installations de panneaux photovoltaïques de certaines de nos filiales.

Sous l'hypothèse de discontinuité, les actifs corporels tels que les mobiliers, les outils informatiques ont été totalement réduits de valeur. Ces réductions de valeur sont reprises sous le poste « Dépréciations ».

(En d'euros)	2018		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	5.875.467	21.861.684	27.737.151
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.872.971	-4.199.833	-6.072.803
Valeur comptable nette au 1er janvier	4.002.496	17.661.851	21.664.347
Nouvelles acquisitions et autres mutations (+)	151.345	11.267.080	11.418.425
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-70.278	-70.278
Charge d'amortissement (-)	-220.590	-2.774.731	-2.995.321
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)		46.357	46.357
Valeur comptable nette au 31 décembre	3.933.251	26.130.280	30.063.530
Valeur comptable brute au 31 décembre	6.026.811	33.058.486	39.085.297
Amortissements cumulés au 31 décembre	-2.093.561	-6.928.206	-9.021.767

12. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances

12.1. Ventilation des créances par nature

(En euros)	2019		
	Valeur brute	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	21.533.473	21.533.473	21.533.473
Sous-Total	21.533.473	21.533.473	21.533.473
Créances nées d'autres activités	11.485.100	11.485.100	11.485.100
Créances fiscales	2.012.739	2.012.739	2.012.739
Créances nées d'opérations de location-financement	147.346.221	147.346.221	221.415.725
Créances de leasing et autres créances	15.166.225	15.166.225	15.166.225
Sous-Total	176.010.285	176.010.285	250.079.789
Total	197.543.758	197.543.758	271.613.262
Partie non courante	134.715.278	134.715.278	210.473.191
Partie courante	62.828.480	62.828.480	61.140.071

La diminution des créances fiscales est expliquée principalement par le remboursement de la créance ouverte de Grijze Poort en 2018 pour un montant de € 9,6 millions..

Les créances nées d'opérations de location-financement augmentent grâce à un nouveau leasing immobilier (droit d'emphytéose).

L'augmentation des autres créances est principalement justifiée par l'avance octroyée par Le Travailleur Chez Lui à Nethys pour € 4 millions.

Les créances sont analysées à chaque clôture et aucun risque d'irrecouvrabilité n'a été identifié.

(En euros)	2018		
	Valeur brute	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	23.430.127	23.430.127	23.430.127
Sous-Total	23.430.127	23.430.127	23.430.127
Créances nées d'autres activités	10.882.357	10.882.357	10.882.357
Créances fiscales	13.486.886	13.486.886	13.486.886
Créances nées d'opérations de location-financement	131.471.686	131.471.686	184.461.562
Autres créances	8.815.773	8.815.773	8.815.773
Sous-Total	164.656.703	164.656.703	217.646.579
Total	188.086.830	188.086.830	241.076.706
Partie non courante	124.654.760	124.654.760	174.083.814
Partie courante	63.432.070	63.432.070	66.992.892

12.2. Créances de location-financement

	Echéancier des flux						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	plus de 5 ans	Total
2019	12.630.943	6.472.286	6.799.095	8.260.376	12.909.755	100.273.765	147.346.221
2018	6.816.926	6.823.093	6.445.231	6.770.247	8.229.620	96.386.569	131.471.686

Aucune vente de leasing n'a été réalisée durant l'exercice 2019.

Les produits financiers générés de l'investissement net relatif au contrat de location-financement s'élèvent à € 6,7 millions.

Les créances de leasing augmentent principalement grâce à un nouveau leasing immobilier (droit d'emphytéose) à la société PatriRonse (phase II) pour un montant de € 16,2 millions.

13. Autres actifs

(En euros)	2019	2018
Interets et loyers acquis non échus	31.528.667	36.662.612
Autres comptes de régularisation	860.942	622.734
Total	32.389.609	37.285.346

Les intérêts et loyers acquis non échus sont principalement composés des intérêts sur coupons relatifs à l'exercice clôturé mais qui seront perçus au cours de l'exercice suivant.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En euros)	2019	2018
Soldes bancaires et autres valeurs disponibles	239.461.260	203.530.970
Equivalents de trésorerie	536.433	146.970
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie	239.997.693	203.677.941
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	239.997.693	203.677.941

Le taux d'intérêt effectif sur les placements de trésorerie à court terme est de 0,00 % au cours de l'exercice 2019 car les dépôts à court terme ont été clôturés durant l'année 2018 (contre -0,05 % en 2018).

15. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

(En euros)	Emprunts à court terme	Emprunts à long terme	Total
Dettes nettes au 1er janvier 2018	40.733.051	361.682.380	402.415.431
Flux de trésorerie	4.391.370	-30.426.639	-26.035.269
Autres mouvements		378.131.685	378.131.685
Dettes nettes au 31 décembre 2018	45.124.421	709.387.426	754.511.847
Flux de trésorerie	467.759	674.087	1.141.845
Dettes nettes au 31 décembre 2019	45.592.180	710.061.512	755.653.692

Les autres mouvements sont expliqués par les emprunts adossés PH SWCS relatifs aux dettes de la société Le Travailleur Chez Lui, acquise en 2018.

16. Capital social et primes d'émission

(En euros)	Montant	Nombre de parts
Actions nominatives	344.708.078	294.210
Total	344.708.078	294.210

Le capital social souscrit s'élève à € 344,7 millions dont un montant de capital non appelé de € 30 millions.

17. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période

Les réserves inscrites au bilan en date de clôture sont les suivantes :

(En euros)	31/12/2019	31/12/2018
Réserve AFS	97.076.749	-82.790.995
Réserves consolidées	153.347.425	196.517.904
Résultats reportés	492.885.914	446.409.061
Résultats reportés et autres réserves	743.310.087	560.135.969
Capital	314.708.078	314.708.078
Total des résultats reportés, autres réserves et capital	1.058.018.165	874.844.047
Résultat de l'année	-990.501.455	46.476.853
Total des résultats reportés et autres réserves	67.516.710	921.320.901

Le poste des réserves est principalement impacté par le résultat de la période et les ajustements à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Integrale s.a. dispose d'un fonds de réserve constitué afin de faire face à tout déficit. Lors de la transition aux normes IFRS, ce fonds a fait l'objet d'un reclassement du poste des provisions techniques vers la rubrique des fonds propres.

18. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

18.1. Ventilation des passifs liés à des contrats d'assurance

Les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décomposent comme suit :

(En euros)	Activités vie	
	2019	2018
Provisions mathématiques	3.023.441.391	2.915.619.417
Provisions pour sinistres	19.256.224	23.469.551
Passifs liés à des contrats d'assurance	3.042.697.615	2.939.088.968
Passifs liés à des contrats d'assurance en unité de compte	49.913.606	28.494.313
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	0	5.509.962
Passifs liés aux avantages au personnel	21.646.227	20.563.883
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (bruts)	3.114.257.449	2.993.657.125
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (net de la part des réassureurs)	3.114.257.449	2.993.657.125
Partie non courante	2.901.127.906	2.856.699.732
Partie courante	213.129.543	136.957.393

La partie courante (court terme) de ces passifs liés à des contrats d'assurance est de € 213.381.154 au 31 décembre 2019 et € 136.957.393 au 31 décembre 2018.

Les réassureurs ne disposent pas de parts dans les provisions mathématiques du Groupe.

Vu le montant non significatif par rapport au total des réserves mathématiques, les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ont été classés en tant que contrats d'assurance.

18.2. Évolution des passifs relatifs aux contrats d'assurance

(En euros)	Activités vie	
	2019	2018
Passifs liés à des contrats d'assurance au 1er janvier	2.939.088.968	2.823.789.811
Primes	182.788.329	186.987.786
Prestations	-159.632.861	-162.863.367
Revalorisation des provisions	65.997.578	79.438.520
Transferts	10.242.275	15.812.197
Provisions pour sinistres	4.213.327	-4.075.979
Passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre	3.042.697.615	2.939.088.968

Les charges de prestations des contrats d'assurance présentées au compte de résultats s'élèvent à € 237.227.660. Cette charge est composée des prestations en rentes et capitaux (voir rubrique « prestations » dans le tableau ci-dessus) et de la variation des passifs liés à des contrats d'assurance.

19. Dettes de financement

19.1. Ventilation par nature

(En euros)	2019	2018
Fonds de garantie	60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	120.120.875	123.229.946
Dettes subordonnées	180.120.875	183.229.946
Dettes envers les établissements de crédit	185.547.678	189.611.038
Emprunts adossés PH SWCS	383.779.780	378.131.685
Autres	6.205.359	3.539.178
Autres dettes de financement	575.532.817	571.281.901
Total des dettes de financement	755.653.692	754.511.847

La diminution des dettes envers les établissements de crédit est expliquée par les remboursements prévus aux contrats des échéances de refinancement des créances de location-financements.

La juste valeur des emprunts subordonnés au 31 décembre 2019 s'élève à € 209,8 millions (contre € 210,2 millions au 31 décembre 2018). En ce qui concerne les dettes envers les établissements de crédit, leur juste valeur au 31 décembre 2019 s'élève à € 208,8 millions (contre € 181,4 millions au 31 décembre 2018).

Les emprunts adossés PH SWCS sont relatifs aux dettes de la société Le Travailleur Chez Lui, acquise en 2018. La juste valeur de ces emprunts au 31 décembre 2019 s'élève à € 466 millions.

Les gages donnés par la maison mère sur les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à € 35,5 millions.

19.2. Ventilation par échéance

(En euros)	2019			Total de la valeur au bilan
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de garantie			60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	3.925.136	542.930	115.652.808	120.120.875
Dettes subordonnées	3.925.136	542.930	175.652.808	180.120.875
Dettes envers les établissements de crédit	22.279.600	62.880.554	100.387.525	185.547.678
Emprunts adossés PH SWCS	16.645.581	63.753.282	303.380.917	383.779.780
Autres	2.741.863	231.102	3.232.394	6.205.359
Autres dettes de financement	41.667.044	126.864.938	407.000.836	575.532.817
Total des dettes de financement	45.592.180	127.407.868	582.653.644	755.653.692

2018

(En euros)	moins de 1an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur au bilan
Fonds de garantie			60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	3.802.500	5.305.371	114.122.075	123.229.946
Dettes subordonnées	3.802.500	5.305.371	174.122.075	183.229.946
Dettes envers les établissements de crédit	16.252.680	68.562.601	104.795.758	189.611.038
Emprunts adossés PH SWCS	24.999.539	62.220.311	290.911.836	378.131.685
Autres	34.852	203.136	3.301.190	3.539.178
Autres dettes de financement	41.287.070	130.986.048	399.008.784	571.281.901
Total des dettes de financement	45.089.570	136.291.419	573.130.858	754.511.847

20. Autres dettes

Les autres dettes courantes (à l'exception des provisions, des dettes fiscales, des dettes financières et des dettes directement associées à des actifs non courants disponibles à la vente) peuvent être présentées comme suit :

(En euros)	2019	2018
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.873.704	3.158.976
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	538.254	74.910
Dettes liées aux activités opérationnelles	5.411.958	3.233.885
Impôts sur le résultat courant	-511.660	534.441
Autres cotisations et taxes	950.946	1.890.833
Dettes d'impôt exigible	439.286	2.425.273
Dettes sociales	2.505.171	2.371.265
Dettes liées aux autres activités opérationnelles		-
Dettes envers les parties liées		-
Dettes représentant des opérations de location financement	653.108	-
Dettes diverses	38.051.516	50.217.297
Compte de régularisation passifs	18.135.855	17.893.196
Autres dettes	59.345.651	70.481.758
Total des autres passifs	65.196.895	76.140.917

L'ensemble des autres passifs présentés ci-dessus sont exigibles à court terme. La diminution des dettes diverses est principalement expliquée par les montants libérés sur prêts en 2019.

21. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même juridiction fiscale.

21.1. Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs d'impôts différés par nature avant compensation par entités légales, ceci explique la différence avec les postes d'impôts différés à l'actif et au passif du bilan. Le total des impôts différés nets correspond au solde des actifs et passifs d'impôts différés repris au bilan. Le tableau ci-dessous reprend les impôts différés ventilés en fonction de la source. Le tableau repris sous le point 21.2 explique la fluctuation des impôts différés entre le début et la fin de l'exercice et les rubriques impactées par les mouvements dans les comptes (comptes de résultats, fonds propres).

(En euros)	2019			2018		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Impôts différés sur les réserves liées à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		1.668.308	-1.668.308		2.245.495	-2.245.495
Impôts différés sur les réserves liées aux immeubles de placement		102.627.116	-102.627.116		102.225.370	-102.225.370
Impôts différés sur le résultat lié aux immeubles de placement	59.380.712		59.380.712	-23.571.092		23.571.092
Impôts différés sur le résultat lié à d'autres sources	993.706		993.706	830.111		830.111
Impôts différés liés aux pertes fiscales activées	4.012.089		4.012.089	109.312.672		109.312.672
Total	64.386.506	104.295.424	-39.908.918	110.142.783	80.899.773	29.243.010

La diminution des impôts différés liés aux pertes fiscales est expliquée, sous l'hypothèse de discontinuité, par les impôts différés actifs d'Integrale SA qui ont été considérés comme non transférables et sont dès lors totalement réduits de valeur.

Les impôts différés actifs reconnus sur les pertes fiscales reportés pour IIS et IIM ont été totalement réduits de valeur également.

21.2. Évolution des actifs et passifs d'impôts différés

En euros	2019			2018		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Valeur nette comptable au 1er janvier	101.972.788	72.729.778	29.243.010	69.928.079	74.043.074	-4.114.995
Variations par le compte de résultats	-95.716.479	-27.026.580	-68.689.899	31.997.440	-5.180.805	37.178.244
Variation par les autres éléments du résultat global relatifs à des gains et pertes recyclable au compte de résultat	-30.142	27.966	-58.107	25.793	1.618.640	-1.592.848
Variation par les autres éléments du résultat global - Autres	-299.694	104.227	-403.922	21.477	2.248.868	-2.227.391
Valeur nette comptable au 31 décembre	5.926.473	45.835.391	-39.908.918	101.972.788	72.729.778	29.243.010

21.3. Latences fiscales

(En euros)	2019	2018
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif a été reconnu :		
Utilisation prévue dans l'année	1.889.746	5.604.827
Utilisation prévue au-delà de l'année	12.073.098	431.955.692
Sous-total	13.962.844	437.560.519
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif n'a pas été reconnu :		
Recouvrement illimité dans le temps	50.250.867	1.547.665.028
Sous-total	50.250.867	1.547.665.028
Total des latences fiscales	64.213.711	1.985.225.547

22. Avantages au personnel

Integrale s.a. offre à son personnel actif et retraité des avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et des indemnités de fin de contrat. Ces avantages ont été valorisés conformément à la norme IAS 19. La dette correspondante IAS 19 reconnue au bilan peut être décomposée comme suit.

22.1. Détail par nature d'avantages au personnel

(En euros)	2019	2018
Engagements de retraites postérieurs à l'emploi	21.101.392	20.004.307
Autres avantages à long terme du personnel	544.836	415.226
Total	21.646.227	20.419.533
Partie courante	1.623.688	1.728.055
Partie non courante	20.022.539	18.691.477

22.2. Engagements de retraite postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe sont assurés au sein même du Groupe à l'exception du régime sectoriel de la commission paritaire 306, qui est assurée auprès de l'OFP OGEO 2 pension. Il s'agit d'un plan de retraite alimenté par une prime annuelle de € 175 pour un travailleur à temps plein. Le plan ayant démarré récemment, les engagements ne sont pas significatifs.

A côté de ce régime sectoriel, trois types de régimes distincts coexistent :

- Les régimes à prestations définies, selon lesquels un montant prédéfini sera versé à un employé à son départ en retraite, ou durant sa retraite. Ce montant dépend généralement des facteurs suivants : nombre d'années de service, salaires et plafond de pension légale. Ces régimes ont été fermés le 1er mars 2006 : tout nouvel engagé bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.
- Les régimes à cotisations définies qui sont des contrats de retraite par lesquels l'employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau des prestations, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées. La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan amène à considérer les plans belges à cotisations définies comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. L'employeur conserve donc une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale s.a. comptabilise

tous les plans de pension comme s'ils étaient des plans à prestations définies. Les estimations de ces engagements ont été déterminées en utilisant la méthode « Projected Unit Credit », méthode reconnue pour la norme IAS 19 pour les plans de pensions à prestations définies.

- iii. Un nouveau plan-bonus pour les membres du comité de direction, ce plan est un régime à cotisations définies pour lequel une seule prime unique a été versée en mai 2018.

Enfin, du fait que le Groupe assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan, dont la juste valeur s'est élevé à € 16,68 millions au 31 décembre 2019 contre € 19,66 millions au 31 décembre 2018, sont comptabilisés parmi les actifs financiers (la juste valeur qu'on renseigne ci-dessus comprend les deux plans cotisations et prestations définies).

Le Groupe assure également lui-même un régime de primes d'ancienneté (Jubilée) qui sont versées à l'occasion des 25 ans de service, des 30 ans de service, des 35 ans et des 45 ans de service. Le montant de l'avantage est égal respectivement à 1/4, 1/2, 3/4 et 1 mois de salaire. Si la carrière prestée au sein du Groupe n'est pas supérieure ou égale à 75 % de la carrière totale, un prorata est appliqué.

Pour la filiale Le Travailleur Chez Lui, il existe un régime à prestations définies dont le montant des provisions techniques est inférieur à € 0,5 million, les engagements bruts se montent à € 1,12 million. Un fonds de financement important a été constitué de sorte que les engagements nets sont négatifs. Comme il n'y a pas de compensation possible avec les autres régimes de pension du groupe Integrale, ce plan n'a pas été intégré dans les présents calculs IAS-19.

A. Évolution de la valeur actuelle des régimes de retraite et des autres avantages

(En euros)	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	20.004.307	415.226	20.419.533	18.200.913	343.379	18.544.292
Coût des services rendus	1.049.551	37.728	1.087.279	1.049.551	37.728	1.087.279
Coût financier	148.564	3.364	151.928	231.657	4.680	236.337
Contributions versées par les participants	155.209	-	155.209	148.489	-	148.489
Ecart actuariels	2.389.591	97.480	2.487.071	482.309	47.261	529.570
Prestations de services	(2.645.831)	-8.961	-2.654.792	-108.612	-17.823	-126.435
Transferts d'obligations pour les sortis au 1er janvier	-	-	-	-	-	-
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre	21.101.392	544.836	21.646.227	20.004.307	415.226	20.419.533

(En euros)	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Ecart actuariels	2.389.591	97.480	2.487.071	482.309	47.261	529.570
- dus aux changements d'hypothèses financières	1.470.806	43.073	1.513.879	394.978	19.310	414.288
- autres	918.785	54.407	973.192	87.331	27.951	115.282

B. Hypothèses actuarielles

Le calcul de la dette est basé sur des hypothèses actuarielles qui ont été déterminées à chaque date de clôture. Elles sont non seulement basées sur des facteurs macroéconomiques pertinents pour les dates en question mais aussi sur les différentes caractéristiques des plans valorisés. Elles représentent la meilleure estimation d'Intégrale s.a. pour le futur. Elles sont revues périodiquement en fonction des évolutions des marchés et des statistiques disponibles.

	2019	2018
Taux d'actualisation appliqué	0,75%	1,20%
Taux attendu d'augmentation des salaires	3,38%	3,10%
Augmentations futures des prestations définies	1,54%	1,42%
Taux de rendement attendu des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs	s.o.	s.o.
Taux d'évolution des coûts médicaux (sur base du taux d'inflation)	s.o.	s.o.

Le taux d'actualisation a été fixé en prenant comme référence le taux de marché à la fin de la période de reporting fondé sur les obligations d'entités de première catégorie (niveau de qualité de crédit 1).

Analyse de sensibilité

La valeur actuelle des obligations des régimes de retraite a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2019	2018
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,320%)	20.949.619	19.776.411
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,080%)	21.314.359	20.237.441
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,410%)	21.807.574	20.486.815
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (2,790%)	20.493.732	19.547.755
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,562%)	21.000.328	19.900.834
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,278%)	21.259.366	20.106.055
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	21.101.392	19.977.957

La valeur actuelle des obligations des autres prestations (prime ancienneté) a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2019	2018
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,320%)	533.160	409.092
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,080%)	543.995	421.504
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,410%)	563.079	431.390
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (2,790%)	515.460	399.901
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,562%)	538.535	415.226
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,278%)	538.535	415.226
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	544.836	419.676

C. Coûts à charge du compte de résultats

(En euros)	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Coût des services rendus	1.049.551	37.728	1.087.279	1.049.551	37.728	1.087.279
Coût financier	148.564	3.364	151.928	231.657	4.680	236.337
Contributions versées par les participants	155.209	-	155.209	148.489	-	148.489
Prestations de services	-2.645.831	-8.961	-2.654.792	-108.612	-17.823	-126.435

D. Coûts portés dans les fonds propres (Other Comprehensive Income)

(En euros)	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Ecart actuariels	2.389.591	97.480	2.487.071	482.309	47.261	529.570

E. Informations complémentaires relatives à la norme IAS 19

La durée des engagements de retraite et celle des autres avantages à long terme augmentent à la suite de départ de travailleurs plus âgés.

(En années)	2019	2018
Duration - RETRAITE	13,09	9,50
Duration - AUTRES PRESTATIONS POSTERIEURES A L'EMPLOI	13,25	12,46
Duration - TOTALE	13,10	9,56

Les allocations et taxes à charge du Groupe pour l'exercice 2019 sont estimées à € 0,9 million tandis que les contributions versées par les participants se montent à 0,2 million.

Les prestations attendues au cours des prochains exercices sont données dans le tableau ci-après.

(En euros)	Prestations attendues			Prestations attendues		
	Régimes de retraite	2019 Autres prestations	Total	Régimes de retraite	2018 Autres prestations	Total
< 1 an	1.764.967	15.995	1.780.962	0	5.740	5.740
1 à 2 ans	0	12.010	12.010	1.771.010	11.762	1.782.772
2 à 3 ans	243.941	20.729	264.670	7.812	12.307	20.119
3 à 4 ans	287.155	17.645	304.800	8.909	20.362	29.271
4 à 5 ans	3.329.494	25.493	3.354.987	757.169	20.019	777.189
5 à 6 ans	621.228	13.915	635.144	2.752.846	30.428	2.783.275
6 à 11 ans	3.552.044	143.292	3.695.336	3.696.135	132.356	3.828.491

23. Provisions pour risques et charges

En euros	2019	2018
	Provisions pour autres risques et charges	Provisions pour autres risques et charges
Provisions au 1er janvier	302.932	254.957
Dotations (+)	832.310.604	49.675
Reprises (-)	-41.195	-1.700
Provisions au 31 décembre	832.572.341	302.932

Sous l'hypothèse de discontinuité les provisions complémentaires suivantes ont été enregistrées, telles que décrites au point « 3. Jugements et estimations comptables principaux » :

- Un complément de provisions mathématiques pour un montant de € 802.048.745 ;
- Une provision pour indemnités licenciements et frais annexes pour un montant de € 27.671.499.

De plus, ce poste reprend les provisions constituées dans nos filiales immobilières ainsi qu'une provision concernant le CEO d'Intégrale SA. Cette dernière correspond à une estimation prudente d'une éventuelle indemnité compensatoire de préavis (Voir également l'annexe 31. Événements postérieurs à la clôture).

24. Résultat des activités d'assurance

24.1. Chiffre d'affaires des activités d'assurance

(En euros)	2019			2018		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Primes émises brutes	182.788.329		182.788.329	186.987.786		186.987.786
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.537.071		-1.537.071	-1.556.259		-1.556.259
Primes acquises	181.251.258		181.251.258	185.431.527		185.431.527
Autres produits des activités d'assurance	6.255.379		6.255.379	6.507.132		6.507.132
Chiffre d'affaires des activités d'assurance (net de réassurance)	187.506.638		187.506.638	191.938.659		191.938.659

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement expliqué par l'encaissement d'Intégrale s.a. Il se répartit en primes d'assurance de groupe, € 126,8 millions (€ 140 millions en 2018) et en primes vie individuelle € 56 millions (€ 47 millions en 2018). La répartition des primes encaissées entre les produits d'assurance de groupe et l'assurance vie individuelle est respectivement la suivante : 69,4% en 2019 vs 77,3 % en 2018 et 30,6% en 2019 vs 22,7 % en 2018.

24.2. Charges techniques des activités d'assurance

(En euros)	2019			2018		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Charges des prestations d'assurance	-237.227.660		-237.227.660	-270.758.991		-270.758.991
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	1.293.470		1.293.470	1.618.063		1.618.063
Charges de gestion	-13.531.563		-13.531.563	-13.775.394		-13.775.394
Charges techniques des activités d'assurance	-249.465.753		-249.465.753	-282.916.322		-282.916.322

24.3. Résultat net des cessions en réassurance

(En euros)	2019	2018
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.537.071	-1.556.259
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	1.293.470	1.618.063
Résultat net des cessions en réassurance	-243.601	61.805

25. Résultat financier net

(En euros)	2019						
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	Total
Immeubles de placement	7.115.901	113.878	33.933.229	-220.442.033	-12.960.459	-25.497.862	-217.737.345
Participations		16.313.506		-934.810			15.378.696
Participations		16.313.506		-934.810			15.378.696
Actions et fonds disponibles à la vente	10.893.006	6.948.825		148.732			17.990.563
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat		-580.954	4.344.125				3.763.171
Actions et fonds d'investissement	10.893.006	6.367.872	4.344.125	148.732			21.753.734
Obligations disponibles à la vente	53.863.631	28.030.794		-17.851.008			64.043.417
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	742.677	667.401	534.422	-267.077			1.677.422
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	1.441.908	1.232.250					2.674.158
Obligations	56.048.215	29.930.445	534.422	-18.118.085			68.394.997
Prêts, dépôts et autres placements financiers	22.891.443	277.255		-2.376.753	-829.720.244		-808.928.299
Instruments financiers dérivés	6.652.728		10.252		-3.375.218		3.287.762
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322.205	662.693					984.899
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	103.923.499	53.665.649	38.822.028	-241.722.949	-846.055.920	-25.497.862	-916.865.557

L'impact des hypothèses prises en discontinuité se situe principalement dans le poste « Variation des dépréciations et amortissements sur placements » et dans le poste « Charges de gestion des placements ».

2018

(En euros)	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	Total
Immeubles de placement	6.348.733		2.272.142	-2.223.971	-12.279.539	-21.065.214	-26.947.849
Participations		-1.137.217		-89			-1.137.307
Participations		-1.137.217		-89			-1.137.307
Actions et fonds disponibles à la vente	8.566.384	-2.795.657					5.770.727
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat			522.508				522.508
Actions et fonds d'investissement	8.566.384	-2.795.657	522.508				6.293.236
Obligations disponibles à la vente	54.039.605	12.801.053	38.715	-5.505.611			61.373.762
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	3.245.717	-1.760.215	-739.998				745.505
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2.608.225			-73.220			2.535.006
Obligations	59.893.547	11.040.838	-701.282	-5.578.831			64.654.272
Prêts, dépôts et autres placements financiers	20.894.133	417.482	29.660	-586			21.340.689
Instruments financiers dérivés	6.543.906		444.893		-5.305.227		1.683.571
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.061.502	8.657					1.070.159
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	103.308.205	7.534.103	2.567.921	-7.803.478	-17.584.767	-21.065.214	66.956.771

26. Dépenses par nature

(En euros)	2019	2018
Frais de personnel (voir détail note 27)	16.057.185	15.382.881
Biens et services divers	8.652.896	10.251.264
Charges locatives (précompte immobilier)	4.161.018	4.368.058
Charges liées aux immeubles d'exploitation	2.858.516	2.874.832
Provisions pour autres risques et charges	0	0
Dotations et amortissements	4.529.320	2.846.271
Autres charges	200.643	200.715
Frais généraux récupérés (-)	-5.836.410	-5.965.317
Total des frais généraux par nature	30.623.169	29.958.704

27. Charges de personnel

(En euros)	2019	2018
Salaires	12.033.399	9.775.594
Charges de sécurité sociale	2.670.276	2.410.589
Avantages au personnel	788.335	2.832.986
Autres avantages	565.175	363.711
Total des frais de personnel	16.057.185	15.382.881

28. Impôts sur le résultat

Détail de la charge d'impôts

(En euros)	2019	2018
Impôt exigible	6.716.595	1.409.169
Impôt différé	68.748.006	-35.585.396
Impôt sur le bénéfice des activités courantes	75.464.602	-34.176.227

(En euros)	2019	2018
Bénéfice avant impôts	-935.722.834	14.707.019
Taux imposition théorique	29,58%	29,58%
Charge/Produit d'impôt théorique	276.786.814	-4.350.336
Incidence des différences temporaires et latences fiscales	-352.251.416	38.526.564
Charge/produit d'impôt réel	-75.464.602	34.176.227

La charge d'impôt réel de € 75,5 millions correspond essentiellement à l'annulation de l'actif d'impôts différés de € 89,6 millions au niveau de Integrale SA partiellement compensé par les variations sur l'impôt différé passif lié à la variation de la juste valeur des immeubles de placement. Le montant des impôts réellement payés sur l'exercice 2019 s'élève à € 6,7 millions.

29. Engagements

Autres droits et engagements qui ne sont pas reflétés dans le bilan

Les garanties réelles sur actifs propres comprises dans la consolidation et accordées en tant que sécurité pour des dettes ou engagements s'élèvent à € 473,5 millions en 2019 (€ 442 millions en 2018).

Signalons également qu'Integrale détient des garanties promises par des tiers pour son compte par l'intermédiaire des prêts hypothécaires (€ 10,6 millions) et des prêts garantis (€ 94,3 millions) octroyés.

30. Transactions avec les parties liées

Les parties liées d'Integrale s.a. sont : Nethys s.a. et Enodia s.c.r.l.

Comme mentionné en annexe 12, une avance de € 4 millions a été accordé par Le Travailleur Chez Lui à Nethys. Aucune autre transaction n'a été conclue avec ces parties liées au cours de l'année 2019.

Rémunération des principaux dirigeants

(En euros)	2019	2018
Rémunérations aux principaux dirigeants		
Avantages à court terme	1.390.143	2.390.331
Avantages postérieurs à l'emploi	455.108	3.245.492

Rémunération des Administrateurs

(En euros)	2019	2018
Rémunérations aux Administrateurs		
Emoluments	340.582	398.833
Frais de déplacements	12.716	16.014

Ce tableau reprend les émoluments dus aux administrateurs, à savoir les montants payés dans le courant du mois de janvier 2020 aux administrateurs en fonction.

31. Événements postérieurs à la clôture

Divers événements importants sont survenus après la clôture de l'exercice.

Au cours du mois de février 2020, le conseil d'administration a décidé de résilier la convention de départ qui avait été conclue avec Monsieur Aquilina (CEO) en octobre 2019.

En outre, le conseil d'administration du 9 avril 2020 a pris acte de la décision du retrait par la BNB du caractère « Fit & Proper » de Monsieur Aquilina.

Appuyé par des avis d'avocats externes, le conseil a pris la décision de suspendre son contrat de travail pour force majeure. Dans une optique de gestion prudente, et indépendamment de la confiance d'INTEGRALE dans les décisions prises, une provision pour risques et charges a été constituée sur la base d'une estimation prudente relative à une éventuelle indemnité compensatoire de préavis.

En date du 31 mars 2020, la Banque nationale de Belgique (BNB) a adressé à INTEGRALE un courrier faisant suite à des travaux de vérification effectués en fin d'exercice 2019 afin d'évaluer l'efficacité du système de gouvernance. L'examen des constats a engendré la mise en place d'un plan d'actions qui indique, pour chaque injonction, les mesures que le conseil d'administration entend mettre en œuvre, les personnes en charge de leur implémentation sous la responsabilité du conseil d'administration et le calendrier d'actions proposé tenant compte des délais demandés par la BNB.

En date du 17 novembre 2020, INTEGRALE et COFINIMMO ont finalisé la vente de 6 immeubles repris dans le périmètre de consolidation repris au 31/12/2019. Le montant total de la transaction avoisine les € 195 millions. Cette opération est reconnue dans les comptes de l'exercice 2020. Eu égard aux règles d'évaluation liées à la discontinuité (décote sur la valeur de marché), la plus-value IFRS liée à cette opération est estimée à un montant global de € 32,9 millions.

Enfin, la société surveille et gère les risques liés à la pandémie Covid-19 qui s'est propagée au moment de clôturer les comptes (mars/avril 2020).

Conformément au *reporting* demandé à ce sujet, des informations quantitatives et qualitatives sont envoyées régulièrement à la Banque nationale de Belgique. Nous y relevons spécialement une volatilité des marchés (taux et *spreads*) impactant les valorisations de nos actifs et passifs. Cette volatilité a des implications sur notre ratio SCR de solvabilité (SII) qui, depuis l'entrée en vigueur de ce *reporting* et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, oscille entre 118% et 66%, ce dernier ratio tenant également compte des recommandations faites par la BNB suite à son inspection sur le *Best Estimate* et le SCR Vie. En conséquence, INTEGRALE a dû introduire un plan de rétablissement auprès de la Banque nationale de Belgique.

Les principaux risques identifiés au niveau d'INTEGRALE sont les suivants :

- risque de non-recouvrabilité de créances

Les sociétés affiliées pourraient être confrontées à des difficultés liées à cette crise. Conformément aux mesures prises par le secteur des assurances, nous leur avons exceptionnellement donné la possibilité de bénéficier d'un délai jusqu'au 30 septembre 2020 pour régler les primes d'assurance de groupe, sans formalité administrative. La procédure de rappels a été modifiée en ce sens.

En outre, les locataires des immeubles détenus directement ou indirectement (via des filiales) ou les emprunteurs dans le cadre de prêts hypothécaires ainsi que les bénéficiaires d'avances sur police d'assurance pourront également recourir à un report d'échéances moyennant certaines conditions.

- risque de liquidité

Les valeurs disponibles d'INTEGRALE s'élèvent au 31 décembre 2019 à € 177,2 millions. Au 30 septembre 2020, les valeurs disponibles se portent à € 253,9 millions. Au moment de la rédaction du présent rapport et comme le démontre ces chiffres, INTEGRALE n'anticipe pas de problème de liquidité.

- risque de dépréciation durable d'actifs financiers

Sur les marchés financiers, nous avons constaté une diminution de la valorisation de nos actifs principalement expliquée par l'augmentation des *spreads* sur les obligations étatiques et *corporate*. En raison du niveau élevé d'incertitude actuelle, le conseil d'administration n'est pas en mesure actuellement de s'exprimer sur la durabilité des éventuelles dépréciations de valeur sur nos actifs financiers.

- risque de mortalité

Nos couvertures de risques de mortalité sont réassurées à 100%.

- risque sur l'encaissement

Une diminution significative des primes ou un report de celles-ci semble inévitable mais difficilement quantifiable et même observable au moment d'arrêter les comptes.

- risque informatique

La pandémie Covid-19 nous a conduit à favoriser fortement le télétravail, en application des décisions gouvernementales. Les collaborateurs en télétravail accèdent au « VPN » via leur réseau sans fil domestique. Pour limiter le cyber risque, nous avons renforcé la communication vers le personnel afin d'accroître encore sa vigilance.

- risque de réputation

INTEGRALE a souhaité communiquer rapidement vers ses clients pour les tenir informés des mesures prises pour les clients en difficultés financières. Cette communication vers l'extérieur est suivie au jour le jour et INTEGRALE continue à se faire conseiller quand c'est nécessaire par une société experte en communication de crise.

32. Liste des sociétés consolidées

32.1. Liste des filiales

Integrale s.a. possède les filiales suivantes :

Situation au 31 décembre	2019				2018
	Pays	Devise	Secteur d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Maison mère :					
Integrale SA	BE	EUR	Assurance		
Sociétés consolidées par intégration globale:					
Integrale Immo Management SA	BE	EUR	Immobilier	99,98%	99,98%
Ariane Building SA	BE	EUR	Immobilier	75,00%	75,00%
Integrale Insurance Services SA	BE	EUR	Service	63,64%	63,64%
Vital Building SA	BE	EUR	Immobilier	50,00%	50,00%
Regent Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Nivelles Property SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Integrale Zaventem Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Arsenal Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Copernicus Site SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%
Immo Fractal SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Draper Estate SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%
Drapfin SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%
Lozana Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Waterside SA	BE	EUR	Immobilier	60,16%	60,16%
Gutenberg SA	BE	EUR	Immobilier	82,88%	92,14%
New Mecco Warehouse SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
FM-A Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Integrale Immo Lux SARL	LU	EUR	Immobilier	97,22%	97,22%
Immo Haecht 1442 SA	BE	EUR	Immobilier	85,00%	85,00%
Cerep Loi 1 SA	BE	EUR	Immobilier	0,00%	0,00%
Cerep Loi 2 SA	BE	EUR	Immobilier	0,00%	0,00%
Ginkgo Park SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Office Park Alleur SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
La foncière liégeoise SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
SPV JVC GEMEENTEPARK BRASSCHAAT SA	BE	EUR	Immobilier	99,00%	99,00%
Building Green One SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Luso Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Tetris Offices. The Loop Building One S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Intorp S.A.	BE	EUR	Immobilier	70,00%	70,00%
Vordenstein Vastgoed S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Manujacq S.C.I	MC	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Immo PA33 2 S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Couvent de la chartreuse S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Integrale Green Energy S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Meuse Office 1 SPRL	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Power 2 Green S.A.	BE	EUR	Immobilier	74,99%	74,99%
Green4Power S.A.	BE	EUR	Immobilier	70,00%	75,00%
ILLux Junck	LU	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Carolease S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Stodiek Propco I S.R.L.	LU	EUR	Immobilier	90,00%	90,00%
Stodiek Propco II S.R.L.	LU	EUR	Immobilier	90,00%	90,00%
Stodiek Propco III S.R.L.	LU	EUR	Immobilier	90,00%	90,00%
Integrale Real Estate Fund	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Le Travailleur chez Lui	BE	EUR	Financier	92,33%	92,33%
Grijze poort	NL	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
HERKENRODE REAL ESTATE	BE	EUR	Immobilier	100,00%	
Forest Heights	LU	EUR	Immobilier	100,00%	

Situation au 31 décembre	2019				2018
	Pays	Devise	Secteur d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Sociétés associées et mises en équivalence:					
Integrale Luxembourg SA	LU	EUR	Assurance	15,00%	15,00%
Inclusio S.C.A.	BE	EUR	Immobilier	24,60%	24,42%
Digital Orthopaedics S.A.	BE	EUR	Scientifique	24,53%	24,53%
New Tide Rotterdam S.A.	BE	EUR	Immobilier	40,00%	40,00%
Air Properties S.A.	BE	EUR	Immobilier	21,00%	21,00%
Epimede S.A.	BE	EUR	Financier	20,00%	20,00%
Anatis S.A.	BE	EUR	Scientifique	36,26%	36,26%
Ecetia Finance S.C.R.L.	BE	EUR	Financier	11,11%	11,11%

32.2. Filiales non consolidées

Situation au 31 décembre	2019					2018
	Pays	Devise	Motif de l'exclusion	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur comptable de la participation	Fraction du capital détenue (en %)
Europamut - Mediação de Seguros S.A.	POR	EUR	Non significatif	0,13%	65	0,13%
C.V. Benine	NL	EUR	Non significatif	23,00%	500.000	23,00%
Novadip Biosciences S.A.	BE	EUR	Non significatif	9,07%	2.767.541	10,08%
Accessia S.A.	BE	EUR	Non significatif	25,00%	808.115	25,00%
I-Libris S.P.R.L.	BE	EUR	Non significatif	49,00%	14.104	49,00%
				Total	4.089.825	

Ces filiales sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Sous l'hypothèse de discontinuité, ces participations ont été réduites, le cas échéant, à la valeur de la quote-part dans les fonds propres de l'entreprise avec lien de participation sur la base des fonds propres comptables au 31/12/2019.

Les réductions de valeur sur ces participations ont été portées au compte de résultats "Dépréciations des valeurs d'actifs".

33. Honoraires des auditeurs

Le détail des honoraires des auditeurs (HTVA) se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

(en euros)	2019	2018
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	465.507	326.695
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par le(s) commissaire(s)	67.500	79.470
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	5.000	58.871

Rapport de gestion

Introduction : Présentation des comptes en discontinuité

Dans le courant de l'année 2020, les taux d'intérêt ont continué leur chute. Le ratio de solvabilité d'Integrale est tombé sous la barre des 100% nécessitant l'introduction d'un plan de rétablissement auprès de la Banque nationale de Belgique.

Integrale a introduit un projet de plan et puis deux autres mais aucun n'a pu obtenir l'approbation du régulateur au moment de clôturer les comptes. Dès lors, le conseil d'administration a constaté qu'il n'était pas possible d'introduire et approuver des comptes dans le cadre de la continuité. Ce sont donc des comptes en discontinuité qui ont été présentés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

1. Evolution des affaires, situation du Groupe, principaux risques et Résultats

1.1. Contexte financier

Cette année 2019 a notamment été marquée par les risques politiques (Brexit, guerre commerciale, populisme, ...). Dans ce contexte, les marchés sont cependant restés sereins. Malgré un redressement des taux en décembre, ceux-ci restent bas. La volatilité des marchés a été périodique et les inconnues de 2019 (qui restent toujours d'actualité pour 2020) n'ont pas été résolues. Les faits principaux constatés en 2019 sont :

- / l'atténuation des primes de risques sur la dette italienne, malgré un risque politique qui est toujours existant ;
- / l'accord du Brexit mais qui n'aura eu aucun impact substantiel sur les marchés ;
- / la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine qui a influencé la volatilité sur les marchés.

Tous ces facteurs ont influencé la croissance économique, restée décevante en Europe mais, n'ont pas empêché les marchés actions de performer de près de 25% (EuroStoxx50). Les taux souverains ont continué à baisser. Le taux OLO à 10 ans est passé de 0,78% au 31 décembre 2018 à 0,09% au 31 décembre 2019. Le taux italien à 10 ans est passé de 2,74% à la clôture de l'exercice précédent à 1,42% au 31 décembre 2019.

Les spreads de crédit se sont rétrécis de près de 140 points de base passant de 350 à 207 en 2019 (indice iTraxx X-Over 10 ans).

Tous ces éléments ont influencé la performance de nos portefeuilles d'actifs. Les spreads de crédit et les marchés actions (via notre exposition aux obligations convertibles) ont eu un impact positif notamment via le risque souverain mais également *corporate*.

1.2. Autres événements majeurs en 2019

Un premier événement est lié à l'information reçue à la mi-décembre de notre partenaire Ethias. Ce dernier nous a informés qu'une augmentation de tarif de 20% sera applicable à la couverture « incapacité de travail » de tous leurs clients, y compris ceux d'INTEGRALE, à partir du 1^{er} janvier 2020. Pour éviter cette augmentation soudaine et non préparée à ses clients, INTEGRALE a décidé de leur offrir la possibilité de souscrire à une couverture provisoire aux mêmes conditions sans l'augmentation des 20% en attendant de faire une analyse plus approfondie du marché et de leur proposer une solution durable et compétitive.

Un deuxième événement de l'exercice 2019 concerne le recours introduit par INTEGRALE auprès de la Cour constitutionnelle contre le décret wallon « gouvernance » du 29/03/2018. Pour rappel, le conseil d'administration d'INTEGRALE avait introduit, le 14 août 2018, un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle, dans son intérêt social et celui de ses affiliés.

L'arrêt prononcé par la Cour constitutionnelle ainsi que de la modification du décret intervenue, excluent désormais les entreprises d'assurance de son champ d'application.

1.3. Personnel

A la fin de l'exercice 2019, le Groupe comptait 158 personnes physiques. Nous sommes passés de 151 à 158 personnes physiques entre fin 2018 et fin 2019. Au cours de l'année 2019, les départements concernés par des renforcements et/ou des remplacements sont : commercial, assurance, audit, ressources humaines, conformité, gestion des risques, financier et informatique.

Au cours de cette année 2019, différentes formations ont été offertes au personnel afin de développer ses compétences pour répondre aux demandes des clients d'une manière encore plus professionnelle ainsi qu'aux exigences normatives du secteur.

1.4. Fonction de gestion des risques

Selon la circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018, relative aux attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance, la fonction de gestion des risques aide le conseil d'administration, le comité de direction et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques.

Le système de gestion des risques est un système comportant :

1. une stratégie de gestion des risques clairement définie, qui soit cohérente avec la stratégie globale de l'entreprise. Les objectifs et les principes fondamentaux de cette stratégie, les limites approuvées de tolérance au risque et la répartition des responsabilités entre toutes les activités de l'entreprise sont consignés par écrit ;
2. une procédure clairement définie en ce qui concerne le processus de prise de décision ;
3. des politiques écrites qui définissent et catégorisent effectivement par type les risques importants auxquels l'entreprise est exposée, et en indiquent les limites approuvées de tolérance au risque. Ces politiques mettent en œuvre la stratégie de l'entreprise en matière de risque, prévoient des mécanismes de contrôle et tiennent compte de la nature, de l'étendue et de l'horizon temporel des activités, ainsi que des risques qui y sont liés ;
4. des procédures et processus de reporting garantissant que les informations relatives aux risques importants auxquels l'entreprise est exposée et à l'efficacité du système de gestion des risques sont activement suivies et analysées et, si nécessaire, que les modifications appropriées sont apportées au système.

L'objectif final est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels les entreprises d'assurance, et la nôtre en particulier, sont ou pourraient être exposées.

Le système de gestion des risques couvre les domaines suivants :

1. la souscription et le provisionnement ;
2. la gestion actif-passif (*asset-liability management* - ALM) ;
3. les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
4. la gestion du risque de liquidité et de concentration ;
5. la gestion du risque opérationnel ;
6. la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque. Dans le cadre de son système de gestion des risques, l'entreprise d'assurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » ou ORSA).

Cette évaluation porte au moins sur les éléments suivants :

1. le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique ainsi que des limites générales de la tolérance au risque et de la stratégie de l'entreprise, approuvées par le conseil d'administration et le comité de direction ;
2. le respect permanent des exigences de capital prévues et des exigences concernant les provisions techniques ;

3. la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis, qu'il soit calculé à l'aide de la formule standard ou en recourant à un modèle interne, partiel ou intégral.

Dans l'ORSA, les deux plus grands risques identifiés sont :

/ risque de hausse de *spread* : le risque d'une perte qui résulte d'une remontée des *spreads* et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise ;

/ risque de baisse des taux d'intérêt : le risque d'une perte qui résulte d'une baisse des taux d'intérêt et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité requise de l'entreprise.

Il importe également que les risques soient correctement communiqués, que ce soit auprès de l'autorité prudentielle ou auprès du grand public. Ce reporting est d'une part quantitatif (QRTs = Quantitative Reporting Template) et d'autre part qualitatif (RSR et SFCR). Le Regular Supervisory Report (RSR) est à destination de la Banque nationale de Belgique et le Solvency & Financial Capital Report (SFCR) est à destination du grand public.

L'objectif de ces rapports narratifs est de commenter les résultats chiffrés présentés dans les QRTs.

1.5. Présentation et approbation des états financiers IFRS consolidés au 31 décembre 2019

Le total du bilan consolidé s'élève à € 4.919,83 millions au 31 décembre 2019, contre € 4.873,08 millions à la clôture de l'exercice précédent retraité.

Les placements financiers et immeubles de placements s'élèvent à € 4.341,87 millions.

Au 31 décembre 2019, la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés s'élève à € 67,52 millions contre € 921,32 millions.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement atteignent un montant de € 3.114,26 millions, en croissance de 4,03% par rapport à fin 2018.

Le chiffre d'affaires des activités d'assurance s'élève, pour l'année 2019, à € 187,51 millions.

Les produits financiers nets atteignent un montant de € 196,41 millions contre € 113,41 millions en 2018. Les charges financières et de financement s'élèvent à € 1.113,28 millions contre € 46,45 millions en 2018.

Le résultat net consolidé s'élève à € -1.011,19 millions dont -990,50 millions pour la part du Groupe.

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale :

- Le total du bilan s'élève à € 4.919.830.027.
- Les fonds propres part du Groupe s'élèvent à € 67.516.710.
- Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement s'élèvent à € 3.114.257.449.

2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Divers événements importants sont survenus après la clôture de l'exercice.

Une partie de ces événements ayant une influence sur le développement du Groupe sont repris au point 3 ci-après.

En date du 31 mars 2020, la Banque nationale de Belgique (BNB) a adressé à INTEGRALE un courrier faisant suite à des travaux de vérification effectués en fin d'exercice 2019 afin d'évaluer l'efficacité du système de gouvernance. L'examen des constats a engendré la mise en place d'un plan d'actions qui indique, pour chaque injonction, les mesures que le conseil d'administration entend mettre en œuvre, les personnes en charge de leur implémentation sous la responsabilité du conseil d'administration et le calendrier d'actions proposé tenant compte des délais demandés par la BNB.

Enfin, nous surveillons et gérons les risques liés à la pandémie Covid-19 qui s'est propagée au moment de clôturer les comptes (mars/avril 2020). Conformément au *reporting* demandé à ce sujet, des informations quantitatives et qualitatives sont envoyées régulièrement à la Banque nationale de Belgique. Nous y relevons spécialement une volatilité des marchés (taux et *spreads*) impactant les valorisations de nos actifs et passifs. Cette volatilité a des implications sur notre ratio SCR de solvabilité (SII) qui, depuis l'entrée en vigueur de ce *reporting* et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, oscille entre 118% et 66%, ce dernier ratio tenant également compte des recommandations faites par la BNB suite à son inspection sur le *Best Estimate* et le SCR Vie. En conséquence, INTEGRALE a dû introduire un plan de rétablissement auprès de la Banque nationale de Belgique (voir point 3 ci-après).

Les principaux risques identifiés au niveau du Groupe sont les suivants :

- risque de non-recouvrabilité de créances

Les sociétés affiliées pourraient être confrontées à des difficultés liées à cette crise. Conformément aux mesures prises par le secteur des assurances, nous leur avons exceptionnellement donné la possibilité de bénéficier d'un délai jusqu'au 30 septembre 2020 pour régler les primes d'assurance de groupe, sans formalité administrative. La procédure de rappels a été modifiée en ce sens.

En outre, les locataires des immeubles détenus directement ou indirectement (via des filiales) ou les emprunteurs dans le cadre de prêts hypothécaires ainsi que les bénéficiaires d'avances sur police d'assurance pourront également recourir à un report d'échéances moyennant certaines conditions.

- risque de liquidité

Les valeurs disponibles du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2019 à € 240 millions. Au 30 septembre 2020, les valeurs disponibles se portent à € 253,9 millions. Au moment de la rédaction du présent rapport et comme le démontre ces chiffres, INTEGRALE n'anticipe pas de problème de liquidité.

- risque de dépréciation durable d'actifs financiers

Sur les marchés financiers, nous avons constaté une diminution de la valorisation de nos actifs principalement expliquée par l'augmentation des *spreads* sur les obligations étatiques et *corporate*. En raison du niveau élevé d'incertitude actuelle, le conseil d'administration n'est pas en mesure actuellement de s'exprimer sur la durabilité des éventuelles dépréciations de valeur sur nos actifs financiers.

- risque de mortalité

Nos couvertures de risques de mortalité sont réassurées à 100%.

- risque sur l'encaissement

Une diminution significative des primes ou un report de celles-ci semble inévitable mais difficilement quantifiable et même observable au moment d'arrêter les comptes.

- risque informatique

La pandémie Covid-19 nous a conduit à favoriser fortement le télétravail, en application des décisions gouvernementales. Les collaborateurs en télétravail accèdent au « VPN » via leur réseau sans fil domestique. Pour limiter le cyber risque, nous avons renforcé la communication vers le personnel afin d'accroître encore sa vigilance.

- risque de réputation

INTEGRALE a souhaité communiquer rapidement vers ses clients pour les tenir informés des mesures prises pour les clients en difficultés financières. Cette communication vers l'extérieur est suivie au jour le jour et INTEGRALE continue à se faire conseiller quand c'est nécessaire par une société experte en communication de crise.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur le développement du groupe

En date du 28 janvier 2020, l'actionnaire majoritaire a décidé de ne pas donner une suite favorable au plan stratégique dénommé « Horizon 2020 », qui était étudié depuis plusieurs mois.

Comme expliqué au point « 2. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice », lors du premier semestre 2020, la volatilité sur les marchés a eu un impact sur le *Solvency II ratio* SCR. Ce dernier a chuté sous la barre des 100% mi-mars. Conformément à la réglementation en vigueur, l'entreprise a immédiatement informé la Banque nationale de Belgique de cette situation et un (premier) plan de rétablissement lui a été transmis en date du 17 mai 2020.

Ce plan avait pour objectif, via une recapitalisation par une partie de nos actionnaires actuels, de maintenir, à tout moment, un ratio de solvabilité supérieur aux exigences requises par la loi du 13 mars 2016. En date du 3 juin 2020, la Banque nationale de Belgique a adressé un courrier au conseil d'administration comportant des demandes complémentaires sur ce plan à communiquer pour le 15 juillet 2020. A cette même date, un nouveau plan de rétablissement a été transmis à la BNB. Constatant que les actionnaires avaient pris la décision de ne pas recapitaliser INTEGRALE, le conseil d'administration a décidé dans le cadre de ce (nouveau) plan de mettre en œuvre des *management actions* visant à diminuer le besoin en capital requis, tout en mettant en exergue l'intention de NETHYS SA de céder sa participation majoritaire dans INTEGRALE à un repreneur capable de la recapitaliser de manière suffisante.

Le 28 juillet 2020, la Banque nationale de Belgique a décidé de ne pas approuver ce (second) plan. Toutefois, le conseil d'administration en sa séance du 5 août 2020 a constaté que si la BNB rejetait plusieurs des *management actions*, elle ne désapprouvait pas pour autant le point essentiel du plan (à savoir la cession dont question ci-avant). INTEGRALE est tenue de remédier à la situation de solvabilité pour le 30 septembre 2020, de la tenir informée hebdomadairement de l'évolution du processus de vente et bi-hebdomadairement de l'évolution du portefeuille de contrats d'assurance ainsi que de certaines cessions d'actifs.

En date du 20 septembre 2020, le conseil d'administration a constaté que deux offres ont été mises sur la table dans le processus de vente des actions de Nethys dans Integrale SA. Ces deux offres ne contenaient pas de recapitalisation de la société mais étaient basées sur des formules de réassurance destinées à ramener le ratio de solvabilité aux niveaux requis.

Après l'échec de la tentative de vente, le conseil d'administration d'Integrale SA a estimé qu'une recapitalisation suffisante et rapide, préalable obligé au plan de rétablissement, n'est envisageable que s'il existe un plan d'affaires à un horizon de trois à cinq ans offrant une perspective de rentabilité suffisante pour les investisseurs.

Sur base de ce constat, le conseil d'administration a décidé :

- de demander à la Banque d'appliquer des mesures prévues dans la réglementation (article 510 §3 de la loi du 13 mars 2016 et l'article 138 paragraphe 4 de la directive 2009/138/CE) pour permettre, via l'EIOPA (régulateur européen), un délai de réalisation de son plan de rétablissement.
- de prendre une série de mesures immédiates destinées à réduire le profil de risque sur la gestion active et passive de l'entreprise. Sur la base des chiffres au 31 août 2020, ces mesures permettent de relever significativement le ratio de couverture du SCR.

Dans le cas où la Banque ne faisait pas droit à la demande de prolongation susmentionnée, le conseil a demandé à la banque de lui accorder un délai de six semaines pour achever le plan d'affaires en cours d'élaboration en vue de disposer des éléments justifiant la réalisation d'une recapitalisation suffisante d'investisseurs, actionnaires ou non, d'ici au 17 décembre 2020.

Dans un courrier daté du 6 octobre 2020, la BNB n'a pas consenti à accorder un délai en application de l'article 138 paragraphe 4 de la directive et a décidé de refuser un délai de six semaines supplémentaires pour achever le plan d'affaires en cours d'élaboration. En outre, la BNB a fait part de son intention de mettre en place les mesures suivantes :

- imposer à Integrale de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'exercice de toute nouvelle activité d'assurance, à savoir la conclusion de tout nouveau contrat d'assurance
- enjoindre à Integrale de transférer l'ensemble de ses activités d'assurance

- désigner un commissaire spécial dont l'autorisation sera requise pour tous les actes et décisions du conseil d'administration, du comité de direction et de son assemblée générale

Sur la base de ces éléments très récents et eu égard aux incertitudes significatives quant à la poursuite des activités, le conseil d'administration en sa séance du 08 octobre 2020 a décidé de présenter à l'assemblée générale des comptes établis dans une perspective de discontinuité.

Entre cette date et celle du présent rapport, la BNB a pris la décision de nommer un commissaire spécial dont la mission a débuté en date du 12 novembre 2020. Cette nomination a notamment pour objectif d'apporter un encadrement et de proposer des solutions dans le cadre du processus de reprise des participations d'Integrale SA ou de son activité.

Enfin, en date du 8 décembre dernier, l'assemblée générale d'Integrale SA a voté en faveur de la proposition faite par le conseil d'administration d'acter la continuité de l'entreprise. Cette dernière est conditionnée à l'aboutissement favorable des offres de reprise d'ici le 15 décembre 2020. Il appartiendra à l'assemblée générale du 23 décembre 2020 soit de finaliser le processus de reprise et de le soumettre à l'approbation de la Banque soit de prononcer la dissolution de l'entreprise.

4. Activités en matière de recherche et développement – perspectives et orientations stratégiques

Dans l'attente d'orientations stratégiques demandées par les nouveaux actionnaires, le Groupe continue à se focaliser sur les grands défis à venir, à savoir :

/ maintenir une croissance des encaissements récurrents par un service de qualité et du sur-mesure ;

/ développer de nouveaux produits :

- dans le 2ème pilier : couverture invalidité, ouverture du produit Perspective aux EIP branche 23 pour indépendants et offre en branche 23 collective ;
- dans le 3ème pilier : développer de nouveaux supports à notre gamme Perspective.

/ continuer à obtenir des rendements intéressants de nos actifs dans cet environnement persistant de taux d'intérêt historiquement bas.

Toutes les démarches de recherche et de développement du Groupe soutiennent ces orientations stratégiques.

5. Filiales et participations

5.1. Integrale Insurance Services (IIServices) SA

Constituée en mars 2008, en partenariat avec Ogeo Fund OFP, IIServices propose à des entreprises d'assurance belges et étrangères, ainsi qu'aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, des services actuariels et d'études de gestion actifs passifs, de fonction actuarielle ou encore de conformité.

Rappelons que cette filiale a obtenu la certification ISAE 3402 de type 2, attestant de la maîtrise et de la qualité des services offerts.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire dans la gestion d'engagements de pension.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2019 est de € 2.132.387 contre € 2.189.484 en 2018 et € 1.595.334 en 2017.

Le total du bilan est de € 11.047.372 au 31 décembre 2019 contre € 11.116.300 en 2018.

En 2019, IIServices présente une perte de l'exercice de € 157.966 contre une perte de € 684.826 en 2018. La nette augmentation du résultat s'explique principalement par une amélioration du résultat financier.

5.2. Integrale Immo Management SA

Integrale Immo Management a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier d'Integrale et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier.

L'exercice 2019 de cette société s'est clôturé par un bénéfice de € 2.429.249 par rapport à une perte de € 1.037.607 pour l'exercice 2018, ceci étant principalement lié aux plus-values réalisées sur vente des actifs circulants (1.218.015 EUR) et aux reprises de réduction de valeur (1.192.305 EUR).

5.3. Ariane Building SA

Le chiffre d'affaires de cette filiale, s'élève, pour l'année 2019, à € 2.235.993 contre € 1.999.332 en 2018.

Elle enregistre en 2019 un bénéfice de €1.588.023 contre un bénéfice de € 1.132.396 en 2018.

Fin 2019, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 83,50% contre 84,13% en 2018.

5.4. Constitution et transformations en fonds d'investissements immobiliers spécialisés

En date du 4 avril 2019, les sociétés Integrale SA et Integrale Real Estate Fund SA ont constitué une société anonyme Herkenrode Real Estate, au capital de 1.200.000 EUR, représenté par 100 actions identiques, sans désignation de valeur nominale. INTEGRALE et Integrale Real Estate Fund détiennent respectivement 1 action et 99 actions. Lesdites actions étaient libérées intégralement par versement.

Herkenrode Real Estate est soumise à la réglementation applicable à une société de droit belge ayant opté pour le statut de fonds d'investissement immobiliers spécialisés (« FIIS ») conformément à l'arrêté royal du 9 novembre 2016. La société a été inscrite sur la liste des FIIS en application de l'article 3, § 2, de l'arrêté royal en date du 19 avril 2019.

Notons que huit autres sociétés du groupe ont été transformées en FIIS durant l'année 2019 : elles ont été inscrites le 28 mars sur la liste des FIIS en application de l'article 3, § 2, de l'arrêté royal du 9 novembre 2016.

6. Fonctions de contrôle & intérêts opposés des administrateurs

6.1. Contrôle interne

Comme le prévoit la circulaire NBB_2016_31 relative aux attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance, INTEGRALE dispose d'un dispositif en vue de garantir une gestion efficace et prudente de ses activités. Le contrôle interne mis en place au sein d'INTEGRALE ainsi que son efficacité font l'objet de rapports validés par le conseil d'administration et adressés à la Banque nationale de Belgique.

Conformément à la circulaire NBB_2017_27 relative aux attentes de la Banque nationale de Belgique en matière de qualité des données prudentielles et financières communiquées, un « self-assessment data quality » a été réalisé fin 2017-début 2018. Des plans d'actions à court terme et à long terme ont également été mis en place.

Un plan d'actions dressé par l'audit interne a été mis en œuvre en 2019 afin de répondre aux points d'attentions spécifiques adressés à INTEGRALE par rapport à son niveau d'avancement dans la mise en place du dispositif de qualité des données.

6.2. Fonction actuarielle

La circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018, relative aux attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance, prévoit la possibilité de sous-traiter la fonction actuarielle. C'est le choix qu'a fait INTEGRALE en sous-traitant celle-

ci auprès de Jan De Roeck de la compagnie WillisTowersWatson. INTEGRALE a désigné la Chief Risk Officer comme « personne relais responsable » de la fonction actuarielle.

6.3. Conformité

La fonction de conformité doit veiller au respect des règles légales et réglementaires d'intégrité et de conduite qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe. Les règles visées sont reprises dans la charte de conformité conformément à la circulaire NBB_2012_14. La vérification de la conformité est organisée comme suit : détermination de l'inventaire des normes qui entrent dans son domaine de travail, analyse de ces normes basée sur le risque, vérification des procédures en place par rapport aux exigences normatives, formulation d'éventuelles recommandations et suivi de la mise en œuvre de celles-ci tenant compte du principe « comply or explain », *monitoring* et *testing*, sensibilisation des membres du personnel aux matières « conformité ».

De plus, la circulaire NBB_2016_31 relative aux attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance, attend de la fonction de conformité, d'une part, de lister les politiques requises par la directive solvabilité II et de veiller au respect, par ces politiques, de la structure imposée par la Banque nationale de Belgique, et, d'autre part, de veiller à la cohérence des différents *reportings* en matière d'actionnariat, structure de gestion, *fit & proper*, incompatibilités des mandats, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunérations, conflits d'intérêts et sous-traitance.

La fonction de conformité tient à jour un tableau récapitulatif des risques de conformité de l'entreprise et détermine annuellement un plan d'action visant à réduire les risques les plus forts (approche fondée sur les risques).

6.4. Audit interne

L'audit interne exerce de manière indépendante et permanente la revue des différentes activités de l'organisation afin de s'assurer de l'adéquation des processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne mis en place. Il communique, le cas échéant, des recommandations spécifiques afin d'améliorer le contrôle au sens large. Dans l'exécution de ses missions, il agit en tant que troisième ligne de défense dans la gestion des risques opérationnels.

Il conduit ses travaux en conformité avec le Code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes, les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ainsi que les avis et circulaires émis par l'autorité de contrôle, et, notamment, la circulaire NBB_2016_31 relative aux attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance (version actualisée en septembre 2018 suite à la communication NBB_2018_23), et la circulaire NBB_2015_21 concernant le contrôle interne et la fonction d'audit interne.

L'audit interne dépend du comité d'audit et lui rapporte les conclusions des missions menées et l'avancement des missions en cours. L'ensemble des activités à auditer est intégré dans un plan pluriannuel dont sont extraites les missions à réaliser annuellement. Si les circonstances l'exigent, des missions additionnelles ponctuelles peuvent être ajoutées à la demande du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité de direction ou à l'initiative de l'audit interne lui-même.

Les rapports d'audit sont transmis aux audités, à la direction (dont la *Chief Risk Officer*) et à l'auditeur externe. Une copie des rapports est déposée sur l'intranet de la société où elle peut être consultée par l'ensemble des administrateurs.

Un suivi périodique de la mise en place des recommandations est effectué et l'avancement des actions correctives est communiqué à la direction, au comité d'audit et à travers lui au conseil d'administration.

6.5. Compétences et indépendance du comité d'audit

Compte tenu de leur expérience, les membres du comité d'audit disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité et d'audit, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Les administrateurs d'INTEGRALE membres du comité d'audit ont collégialement une expérience probante.

Au cours de l'exercice 2019 et en ce début d'année 2020, INTEGRALE a dû regretter la démission de deux administrateurs, membres du comité d'audit.

6.6. Compétences et indépendance du comité des risques

Compte tenu de leur expérience, les membres du comité des risques disposent de compétences en matière de gestion des risques ainsi que dans le domaine de l'assurance vie.

Les administrateurs d'INTEGRALE membres du comité des risques ont collégalement une expérience probante.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, INTEGRALE a dû regretter la démission d'un administrateur, membre du comité des risques, et le retrait d'un autre dudit comité. Ces administrateurs ont pu être remplacés.

7. Utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe a eu recours à des instruments dérivés durant l'exercice 2019. Ces opérations ont été réalisées afin de protéger le portefeuille d'obligations étatiques contre une éventuelle hausse des taux et/ou des *spreads*. La date de maturité de ces instruments a été fixée à mi-janvier 2020.

INTEGRALE dispose toujours de positions ouvertes sur des swaps d'inflation. Ceux-ci permettent de couvrir le risque d'inflation sur le paiement de portefeuilles de rentes de prépension.

Un swap de devises a également été mis en place afin de nous prémunir des fluctuations du cours CHF dans le cadre de paiements d'intérêts sur l'emprunt subordonné coté.

Enfin, les positions ouvertes sur *equity swaps* ont été vendues en fin de troisième trimestre.

8. Remerciements


Nous transmettons nos plus sincères remerciements à nos entreprises clientes, à nos affiliés ainsi qu'à nos partenaires pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis toujours, et confirmée dans les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en début d'année.


2019 a été une année particulièrement difficile et pas uniquement pour des raisons d'environnement économique. Nos clients et nos affiliés ont pourtant continué à croître et à croire en nous. Nous avons franchi de nouvelles étapes dans les produits et services que nous leur fournissons.

En 2019, le Groupe a augmenté son effectif. Un tout grand merci à nos collaborateurs pour leur implication, leur motivation, leur enthousiasme et leur créativité. Sans eux, rien ne serait possible.

Ensemble, nous avons une fois de plus démontré que nous restons fidèles à nos valeurs afin de relever les défis qui se présentent, et ce dans le meilleur intérêt de nos affiliés.

Le conseil d'administration

DocuSigned by:

 3C357F76919E496...

DocuSigned by:

 A5950BC95433487...



INTEGRALE SA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019**

Le 18 décembre 2020



Sint-Stevens-Woluwe, le 18 décembre 2020

Aux Actionnaires
d'Integrale SA
Liège

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES D'INTEGRALE SA
SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés d'Integrale SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable. Le présent rapport annule et remplace celui que nous avons émis le 28 août 2020, eu égard au fait que le Conseil d'administration qui s'est réuni le 16 décembre 2020, a modifié les comptes consolidés et le rapport de gestion.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'Assemblée générale du 31 mai 2018, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du Comité d'audit et sur présentation du Conseil d'entreprise. Notre mandat de Commissaire viendra à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant vingt-trois exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019, le compte de résultats consolidés, l'état consolidé du résultat global, l'état de variations des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidée qui s'élève à EUR 4.919.830.027 et d'un compte de résultats consolidés qui se solde par un résultat net consolidé, part du Groupe de moins EUR 990.501.455.

A notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Adaptation des règles d'évaluation à une perspective de discontinuité des activités du Groupe

Description du point clé de l'audit

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le point 2.17.2. « Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire » et en particulier sur la partie « Discontinuité » et sur le point 3.2 « Passifs d'assurance » des comptes consolidés qui font état des raisons pour lesquelles le Conseil d'administration a été amené à conclure que les perspectives de continuité du Groupe ne pouvaient être maintenues, et, par conséquent, à adapter les règles d'évaluation dans une perspective de discontinuité conformément au paragraphe 25 de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». En effet, la Société ne répond plus au capital de solvabilité requis conformément aux exigences prévues par l'article 151 de la Loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance. La Société n'a pu obtenir, auprès de son actionnariat de nouveaux moyens de financement, absolument nécessaires pour assurer la poursuite de ses activités. Entre-temps, les plans de rétablissement qui avaient été introduits auprès du Gouverneur de la Banque nationale de Belgique n'ont pas été approuvés. Ces nouvelles règles d'évaluation dans une perspective de discontinuité reposent sur un certain nombre d'hypothèses qui requièrent un jugement important concernant des événements futurs. Ces dernières peuvent être notamment influencées par des décisions prises par le régulateur, par les actionnaires, par les Membres du Conseil d'administration ou par de futurs partenaires. Ces différents éléments sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons analysé les raisons pour lesquelles les hypothèses de perspectives de continuité du Groupe ne pouvaient être maintenues et avons pris connaissance des nouvelles règles d'évaluation ainsi que des hypothèses principales qui ont été adoptées et qui ont présidé à l'établissement des comptes consolidés dans une perspective de cessation des activités du Groupe. Ces règles et hypothèses sont renseignées sous les points 2.17.2. « Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire et en particulier sur la partie « Discontinuité » et 3.2 « Passifs d'assurance » des comptes consolidés.

Nous avons vérifié que les règles en question étaient bien conformes au prescrit du paragraphe 25 de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Nous avons pris connaissance des scénarii de cessation d'activités d'assurance de la Société et avons vérifié qu'ils étaient correctement traduits dans les hypothèses énumérées sous les points 2.17.2. « Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire et en particulier sur la partie « Discontinuité » et 3.2 « Passifs d'assurance » des comptes consolidés et dans l'évaluation des actifs et des passifs du Groupe.

En particulier, pour ce qui concerne l'évaluation des portefeuilles d'assurance et des immeubles de placement, nous vous prions de vous référer aux deux points clés de l'audit suivants.

Sur la base de ces procédures d'audit, nous estimons que les règles d'évaluation ainsi que les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe sont raisonnables et qu'elles ont été correctement appliquées. Signalons toutefois que les évaluations pratiquées se basent sur les prévisions du Conseil d'administration dont la réalisation ultime pourrait s'avérer différente.

Evaluation des portefeuilles d'assurance dans une perspective de discontinuité des activités de la Société et du Groupe

Description du point clé de l'audit

Comme mentionné sous les points 2.17.2. « Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire et en particulier sur la partie « Discontinuité » et 3.2 « Passifs d'assurance » des comptes consolidés, le groupe a estimé et comptabilisé sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » un montant de EUR 802.048.745 qui correspond à la différence positive entre la meilleure estimation des flux futurs entrants et sortants des portefeuilles d'assurance et leur provision d'assurance vie (comptabilisée sous la rubrique « Passifs liés à des contrats d'assurance ») en tenant compte des plus-values non réalisées sur le portefeuille d'actions et d'obligations au 30 septembre 2020. Cette provision a été déterminée et comptabilisée sur la base de différentes hypothèses (décrites dans les règles d'évaluation) parmi lesquelles une augmentation de la probabilité du taux de rachat annuel des contrats d'assurances de deux points de pourcentage. Une analyse de sensibilité concernant cette hypothèse a été effectuée et est décrite dans ces mêmes règles d'évaluation. Cette meilleure estimation se base sur des techniques actuarielles. Elle est relativement complexe, eu égard au fait qu'elle repose sur un certain nombre d'hypothèses qui requièrent un jugement important concernant des événements futurs. Ces dernières seront indéniablement influencées par le résultat du processus de transferts des portefeuilles en question. Les hypothèses utilisées dans le cadre de la meilleure estimation des portefeuilles d'assurance dépendent essentiellement des risques liés à la mortalité, à la longévité, aux rachats, à des effets liés à la diminution des rendements financiers (et notamment des taux d'intérêts) ainsi qu'aux frais généraux. Ces différents éléments combinés à l'éventuelle incertitude liée aux techniques de modélisation et au caractère discrétionnaire des hypothèses retenues dans le cadre de la meilleure estimation des portefeuilles d'assurance sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons pris connaissance des scénarii de cessation d'activités d'assurance de la Société, des nouvelles règles d'évaluation ainsi que des hypothèses principales de transfert des portefeuilles d'assurances. Ces règles et hypothèses sont renseignées sous les points 2.17.2. « Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire et en particulier sur la partie « Discontinuité » et 3.2 « Passifs d'assurance » des comptes consolidés. Nous avons vérifié que les règles en question étaient bien conformes au prescrit du paragraphe 25 de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

En ce qui concerne la meilleure estimation de la valeur des portefeuilles d'assurance, nous avons effectué des vérifications quant à l'efficacité opérationnelle des contrôles mis en place par le Groupe en vue de s'assurer de la qualité des données utilisées.

Avec l'aide de nos experts internes en matière de sciences actuarielles, nous avons également évalué la pertinence des hypothèses retenues par rapport à l'hypothèse de discontinuité et de transfert des portefeuilles d'assurances, par rapport aux conditions actuelles de marché, par rapport aux hypothèses de résultat du processus de vente des portefeuilles en question.

Nous nous sommes par ailleurs assurés que les flux (entrants et sortants) utilisés pour déterminer la meilleure estimation des portefeuilles d'assurance étaient cohérents par rapport à ceux utilisés dans le calcul de la meilleure estimation de provisions techniques sous le référentiel « Solvabilité II ».

Pour un échantillon de contrats, nous avons testé l'exactitude des données clés reprises dans les différents systèmes techniques et qui sont utilisées pour la détermination de la meilleure estimation des portefeuilles d'assurance.

Sur la base de ces procédures d'audit, nous estimons que les hypothèses retenues dans la détermination des portefeuilles d'assurance, y compris les provisions techniques, sont raisonnables par rapport à l'hypothèse de discontinuité et de transfert des portefeuilles d'assurances et par rapport aux conditions actuelles de marché.

Valorisation des immeubles de placement

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, la valeur des immeubles de placement détenus par le Groupe s'élève à EUR 830,5 millions. Comme mentionné dans les notes 2.7, 3.4 et 8 aux comptes consolidés, ces immeubles sont valorisés en utilisant le modèle de la juste valeur conformément au prescrit de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ».

Afin de déterminer la juste valeur des immeubles en question, le Groupe utilise un modèle de valorisation interne qui se base sur des projections de flux de trésorerie actualisés (méthode de capitalisation de la valeur locative estimée). Ce modèle tient compte, d'une part, des données contractuelles des baux en cours et, d'autre part, d'estimations et de jugements significatifs tels que par exemple les taux de capitalisation, les valeurs locatives futures estimées et le niveau d'investissements futurs requis. Afin d'assurer la fiabilité du modèle interne, et comme mentionné aux notes 2.7 et 3.4 des comptes consolidés, chaque immeuble de placement fait l'objet d'une évaluation une fois tous les trois ans par un évaluateur externe. Si cela s'avère nécessaire, le modèle interne est adapté afin de refléter la valeur déterminée par l'expert indépendant. Comme mentionné à la note 3.4 aux comptes consolidés, le Groupe déduit, comme frais de mutation, 1% de la valeur brute des immeubles de placement afin de déterminer la juste valeur de ceux-ci. Enfin, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés dans une perspective de discontinuité d'exploitation, un abattement de 20% a été appliqué à la juste valeur des immeubles déterminée au 30 juin 2020 afin de ramener ladite valeur à la valeur en vente forcée.

Le montant important des immeubles de placement par rapport au total des placements du Groupe, le risque d'erreur lié à l'utilisation d'un modèle interne et le niveau élevé de jugements requis sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Dans le cadre de notre audit, nous avons revu le caractère raisonnable des variations de la valeur des immeubles de placement par rapport à l'exercice précédent. L'ensemble des variations significatives et inattendues a fait l'objet d'une discussion avec la Direction du Groupe afin d'en comprendre l'origine.

Nous avons également, pour une sélection d'immeubles, testé le modèle de valorisation interne. En particulier, nous nous sommes assurés que les données contractuelles utilisées dans le modèle concordaient avec les informations reprises dans les contrats locatifs et que les estimations réalisées étaient raisonnables.

Avec l'aide de nos experts en matière de valorisation d'immeubles, nous avons revu le caractère raisonnable de la valeur de marché d'un échantillon d'immeubles de placement. Nous avons accordé une attention particulière au taux de rendement des immeubles (« yield ») en tenant compte de leur localisation et de leur qualité ainsi que de la durée restante des baux. Nous avons également mis en perspective la valeur de marché des immeubles sélectionnés avec des transactions récentes qui ont eu lieu sur le marché. Nous avons apprécié la pertinence d'une décote de 20% de la juste valeur des immeubles compte tenu de l'hypothèse de discontinuité des activités du Groupe.

Enfin, lorsque nous l'avons jugé nécessaire, nous nous sommes entretenus avec l'évaluateur externe afin de discuter de la raisonnable des hypothèses de valorisation retenues.

Nous estimons que les hypothèses principales retenues dans la détermination de la valeur de marché des immeubles sont raisonnables. Nos tests indépendants n'ont pas révélé d'exception quant à la détermination de la valeur de marché des immeubles en question.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

A la suite de l'absence de perspective de continuité des activités du Groupe, les comptes consolidés ont été établis dans une perspective de discontinuité. Dans ce contexte, le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés selon le principe comptable de discontinuité. Dans ce contexte, il lui incombe de fournir dans l'annexe aux comptes consolidés les informations nécessaires relatives aux effets de l'application du principe comptable de discontinuité et de respecter les dispositions reprises au paragraphe 25 de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de discontinuité d'exploitation et des informations fournies par ce dernier, compte tenu de la décision du Conseil d'administration de cesser les activités de la Société.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au Comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au Comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du Commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (« ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au Comité d'audit visé à l'article 79 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, qui fait référence à l'article 11 du règlement (UE) n°537/2014.

Le Commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par



Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises



Gregory Joos
Réviseur d'Entreprises